

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: *Pagination continue.*

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'HOSPITALITÉ DU POÈTE.

Je suis seul maintenant dans mon humble demeure,
Les enfants sont partis, les ormes effeuillés,
Et parmi les débris d'un bel été je pleure
Mes petits oiseaux envolés.

Les vents doux qui faisaient courber les tiges vertes
Et berçaient les rameaux de l'érable orgueilleux
Ne viennent plus, le soir, aux fenêtres désertes,
Caresser mes rideaux soyeux.

Tous les chants se sont tus, et cette ombreuse allée
Où se perdait souvent mon rêve aux ailes d'or
N'a plus de frais ombrage, et déjà la gelée
A fait mourir la fleur qui voulait vivre encor.

Plus rien ! mais, ô bonheur ! sur la neige durcie
J'ai vu s'abattre un soir de petits oiseaux gris.
Ils voltigent par bande, et leur aile transie
Laisse les bois frileux pour de plus chauds abris.

Ils avaient leurs doux nids dans la forêt voisine,
Ils se faisaient l'amour à l'ombre des halliers,
Mais la neige est venue, et la troupe mutine
Vient chercher pour abri nos toits hospitaliers.

Soyez les bienvenus, hôtes toujours fidèles
Qui n'avez pas suivi dans leur rapide essor
Les merles oublieux, les folles hirondelles,
Et qui restez ici pour me distraire encor.

Je vous fais élever une retraite douce ;
Quand les rameaux plieront sous l'effort des autans,
Vous y réchaufferez dans des nids faits de mousse
Vos petits membres grelottants.

L'HOSPITALITÉ DU POÈTE

Au lieu de disputer à la nature avare
 Le petit grain de mil sous la neige oublié,
 Vous trouverez au nid que ma main vous prépare
 Le grain de mil multiplié.

Fuyez le trait perfide et l'embûche méchante
 Que l'oiseleur cruel cache au bord des ruisseaux ;
 Approchez-vous de moi ; le poète qui chante
 Toujours fut l'ami des oiseaux.

Libres vous resterez, car mes chers petits êtres,
 Vous aimez comme moi la douce liberté ;
 Aux dentelles du toit vous jouerez en maîtres
 De la sainte hospitalité.

Vous êtes les amis de tous les cœurs fidèles ;
 Où votre aile s'attache on vous y voit mourir ;
 Vous ne fuyez jamais pour des plages plus belles
 La main qui pour vous va s'ouvrir.

Que le vent de Novembre effeuille le bocage,
 Que la brise de mai ramène les beaux jours,
 Pour vous c'est la patrie et votre aile voyage
 De ma main bienfaisante au lieu de vos amours.

Soyez les bienvenus, hôtes toujours fidèles,
 Qui n'avez pas suivi dans leur rapide essor
 Les merles oublieux, les folles hirondelles,
 Et qui restez ici pour partager mon sort.

M. J. A. POISSON.

Essai sur la littérature allemande. ⁽¹⁾

L'Allemagne, qui joue un si grand rôle et tient une si grande place dans la civilisation européenne, est peu connue en Amérique, quoiqu'elle y soit représentée par plusieurs millions de ses enfants. C'est qu'elle n'y a pas fondé de colonies dans les seizième et dix-septième siècles qui furent si décisifs pour les destinées du Nouveau Monde. Les Allemands sont venus tard en Amérique; ils y ont trouvé un cadre tout fait, dans lequel ils ont dû entrer; maintenant encore, ils y dépouillent leur nationalité; beaucoup se font Anglo-Américains, quelques-uns Français, et tous, au bout d'une génération ou deux, oublient leur langue maternelle. Aussi peut-on dire aujourd'hui que l'allemand ne sera jamais parlé sur ce continent; les Américains le regarderont toujours comme une langue savante, telle que le grec et le Latin, et il leur faudra des efforts considérables pour se pénétrer du génie de la nation, comprendre sa littérature et l'importance qu'elle a au point de vue intellectuel et moral en Europe. En effet, les nations d'Europe ont déjà beaucoup de peine à se comprendre; elles vivent côte à côte sans se pénétrer. La difficulté sera donc encore plus grande pour des nations éloignées comme celles de l'Ancien et du Nouveau-Monde. Aussi nous n'avons pas la prétention d'amener le lecteur à l'intelligence complète de la littérature allemande, mais nous espérons du moins que les pages suivantes lui auront fait faire un premier pas vers ce but.

Un grand nombre d'auteurs allemands paraissent très jaloux d'attribuer à la race germanique des caractères spécifiques, lui donnant dans l'humanité un rang supérieur, et

(1) Cette étude a été donnée en conférences à l'Université Laval de Québec, au printemps de 1880.

la séparant des autres races à peu près comme les mammifères sont séparés des autres espèces animales. Mais suivant les recherches faites par d'autres savants, peut-être aussi consciencieux et aussi compétents, tels que Ozanam et M. de Quatrefages, la race germanique ne se distingue par aucun trait caractéristique des races Celte et Slave ; ce sont les trois branches d'une même souche, qui s'est établie en Europe à une époque très reculée, dans les temps anté-historiques. Plus tard, le climat, les influences extérieures ont établi entre elles certaines différences, mais ce ne sont pas là des distinctions virtuelles, méritant d'être classées par la science. A tout instant, ces caractères se confondent dans les individus : des Allemands se francisent et réciproquement ; seule, la langue, en donnant aux divers peuples un organe, un instrument différent, pour les manifestations de la pensée et des besoins sociaux, maintient entre eux une barrière morale.

Quelque théorie qu'on adopte, c'est, de toute façon, dans la langue que viennent se fixer les principales expressions du génie national, et c'est pour cela que, dans la culture moderne, l'étude comparée des littératures a pris une si grande place. Pour le politique, le moraliste, aucune n'est plus instructive et n'offre un plus haut intérêt.

Une observation approfondie de l'histoire d'Allemagne permet de la diviser en quatre périodes. La première est la période germanique, ère de barbarie et de paganisme ; la deuxième s'étend de la conversion des Germains au Christianisme jusqu'à la Réforme ; la troisième de la Réforme à la Révolution Française et aux guerres de Napoléon, époque de dépression et d'humiliation profonde pour l'Allemagne, soumise matériellement et moralement à la France ; la quatrième est l'époque moderne qui commence aux premières années de notre siècle, fait naître l'esprit national, mûrit l'idée de l'unité allemande et la réalise dans la formation d'un grand empire militaire au centre de l'Europe.

A ces quatre périodes correspondent quatre évolutions différentes de l'esprit allemand, et par conséquent quatre littératures successives, que nous allons chercher à esquisser à grands traits.

I

L'âge barbare de l'Allemagne a été parfaitement compris et dépeint par Ozanam, éminent écrivain qui à la science la plus profonde joignait les vues les plus élevées, et qu'une mort prématurée enleva en 1853 aux lettres et à la religion. Dans ses études germaniques il a sondé la religion, les lois et la littérature des anciens Germains. Il a parfaitement établi que leur religion, le culte d'Odin et de Thor, ressemblait à toutes les mythologies païennes, en ce sens qu'elle défiait les mauvaises passions, les instincts bas et brutaux de la nature humaine, la férocité, l'ivrognerie, la luxure, qu'elle légitimait la haine, l'oppression du faible, les sacrifices humains et même le cannibalisme. Il a montré que leurs lois indiquaient une nation violente, adonnée exclusivement à la guerre, rapace, avide de butin, étrangère à tout respect pour le droit d'autrui, exempte de sens moral et surtout de générosité, réduisant la femme à la condition d'esclave, admettant le meurtre des vieillards, le parricide, réservant aux forts la guerre et les bénéfices du pillage, aux faibles le travail et la servitude, un peuple, en un mot, que M. Guizot a comparé très justement aux Iroquois et aux Caraïbes. Enfin, dans le domaine de l'imagination, Ozanam a fait une découverte curieuse; il y retrouve les légendes, les fables de la Grèce, que celle-ci avait elle-même reçues de l'Orient. Elles ont pris l'aspect triste et sévère du Nord; elles attestent un génie plus âpre, un surcroit de rudesse, de férocité, que la Grèce, même barbare, ne comportait pas. Presque toujours le désordre et l'extravagance des fictions sont plus grands. Cependant elles portent le cachet de leur origine, et, bien qu'elles soient méconnaissables aux yeux du vulgaire, une critique patiente établit avec certitude leur filiation. Les éléments de ces affirmations se trouvent dans un poème intitulé l'Edda, recueil de chants scandinaves, écrit en caractères runiques, et qui fut retrouvé en Irlande au milieu du XVII^e siècle. Dans ce poème, on constate partout la glorification des mêmes instincts, la soif de l'or, l'amour du sang versé: " Qu'il se lève matin celui

qui en veut à la richesse et à la vie d'autrui. Rarement le loup qui reste couché trouve une proie, rarement l'homme qui dort trouve la victoire." Et encore ce conseil, sur lequel les Germains d'aujourd'hui semblent avoir médité : "Si tu connais un homme à qui tu te fies peu et dont tu veuilles tirer un service, tiens lui un langage flatteur, dissimule ta pensée, rends lui mensonge pour mensonge." Il n'y a pas d'horreur, d'atrocité qu'on ne rencontre dans ces antiques documents, l'on y sent je ne sais quelle haine de l'ordre, je ne sais quel effroyable amour des ténèbres, du mal et de la destruction.

On voit que la barbarie germane ressemble, avec des couleurs plus sombres, à toutes celles de l'antiquité ; on retrouve dans ses mœurs, sa religion, son développement social les mêmes caractères, les mêmes phases que chez les autres peuples primitifs d'Europe et d'Asie.

De nos jours, les Allemands, fiers de leur grandeur, s'efforcent de repousser la parenté des civilisations étrangères ; quelques-uns même, et à leur tête le célèbre Gervinus, vont plus loin : ils reprochent au Christianisme d'avoir affaibli, amoindri leur force native, comme si le Teutonisme avait en lui-même une sève plus vigoureuse, que le Christianisme aurait arrêtée dans son développement.

On voit des Teutomanes pousser l'aberration jusqu'à regretter Odin, Thor, les dieux de la force brutale, qui conduisaient Alaric, Attila, les grands destructeurs du monde Romain, et se plaindre que le Christianisme, en réprimant les instincts guerriers et farouches de la Germanie antique, ait désarmé son bras vengeur, ouvert pour elle une ère de déchéance parmi les nations. Selon ces mêmes patriotes, l'Allemagne reprend aujourd'hui sa vieille, sa grande tradition, et, débarrassée des préjugés qui la vouaient à la mansuétude, à l'abnégation, à l'effacement, elle va resplendir de nouveau dans le monde, par le triomphe de ses instincts guerriers et dominateurs.

Aux auteurs de cette théorie nous pouvons faire cette concession, que l'Allemagne d'aujourd'hui est en très bonne voie pour retourner au culte d'Odin et de Thor ; mais il est impossible d'admettre le reproche qu'elle fait au Christianisme.

d'avoir comprimé son essor national, arrêté le développement d'une civilisation autochtone. Cet essor, cette vigueur de sève que l'Allemagne attribue à ses origines, c'était tout simplement le déchaînement des passions violentes qui régnaient dans toutes les sociétés païennes, et quant aux rudiments de discipline sociale, religieuse, intellectuelle, les Germains n'ont rien puisé en eux-mêmes ; car toutes leurs croyances ou toutes leurs notions portent l'empreinte de l'Orient ou de l'ancienne Grèce, plus tard de Rome et de la Gaule latinisée. Cette affinité se retrouve dans leur langue, dont chaque mot offre une racine grecque ou sanscrite ; leur alphabet, l'alphabet runique, qui se composait seulement de seize lettres, est également emprunté aux Phéniciens et aux Grecs. Comme chez les Egyptiens et les Perses, cette écriture était inconnue du vulgaire : c'était une science mystique, une sorte de magie, dont les prêtres seuls possédaient le secret, et qu'ils interdisaient avec un soin jaloux aux profanes, afin de conserver leur prestige et de se faire passer pour sorciers. On n'y arrivait que par des initiations et des épreuves. Ainsi dans tous les poèmes de l'Edda, la connaissance des caractères runiques passe pour une science réservée aux dieux et à leurs représentants.

Dans tous les paganismes, la grande préoccupation du sacerdoce est de s'attribuer un pouvoir surnaturel, afin de terroriser le vulgaire et d'imposer à ses sens. Seule, la prédication évangélique, élevant l'âme à des mystères sublimes, a fermé l'ère des crédulités matérialistes et soustrait le monde à cette grossière tyrannie. La thèse favorite des Allemands modernes est d'imaginer une Germanie parée de toutes les vertus qui manquaient aux sociétés gréco-latines, contrastant par sa rudesse virile avec la corruption romaine, et finissant par régénérer le monde antique en le subjuguant. C'est sur cette donnée qu'ils ont tout récemment élevé en grande pompe une statue colossale au célèbre Arminius, roi des Bructères, qui détruisit, dans la forêt de Teutobourg, trois légions romaines conduites par Varus. Sur le piédestal, se trouve une inscription proclamant qu'Arminius a été le premier vengeur des races Teutoniques et qu'il leur a enseigné à punir l'orgueil Welche. On saisit l'allusion, qui

du reste est suffisamment expliquée par le reste de l'épigraphie: Arminius n'est plus un chef de barbares, c'est un précurseur, un missionnaire, un prophète annonçant à l'Allemagne, à travers les siècles, sa mission future, consistant à malmener les races latines à cause de leur corruption spécifique, et à évangéliser le monde, tantôt avec la framée et le glaive, tantôt avec le fusil à aiguille et le canon Krupp.

L'Allemagne fait des efforts méritoires pour retourner aux beaux temps d'Alaric et d'Attila; mais nous voulons cependant plaider des circonstances atténuantes pour le Christianisme, atteint et convaincu d'avoir interrompu cet âge d'or. Est-il vrai que l'Allemagne ait dégénéré en se faisant chrétienne, qu'en adoptant l'Évangile pour règle elle ait renoncé à sa force et tué en elle-même les germes d'une civilisation supérieure? Pour établir une pareille assertion, il faudrait d'abord prouver l'avantage de la force brutale, de l'orgueil, des passions haineuses et du courage sanguinaire, sur l'abnégation, l'humilité et le sacrifice; il faudrait nous montrer les productions intellectuelles, artistiques de la Germanie primitive, et nous admettre à contempler dans sa grandeur native ce prétendu génie teutonique, si méchamment détrôné par le Christianisme. Malheureusement pour les auteurs du système, les éléments de cette enquête font défaut, et pour une bonne raison, c'est que l'antiquité germanique n'a laissé derrière elle aucun monument, aucun vestige d'une civilisation autochtone. Point d'écrits, point d'inscriptions, point de médailles, point de ruines, de tombeaux à l'aide desquels on puisse, comme en Egypte, en Assyrie, reconstruire inductivement le passé. Remarque curieuse, c'est aux historiens et aux géographes romains, c'est à l'épigraphie, à la numismatique romaines qu'il faut s'adresser exclusivement pour reconstruire les âges héroïques de la Germanie; si bien que les Allemands actuels ne connaissent leurs ancêtres qu'au travers de cette civilisation qu'ils affectent de dénigrer et dont ils se sont fait les hautains et méprisants détracteurs. Bien plus, il est facile de prouver que la décadence romaine a été pour les Germains un phare lumineux, éclairant leurs ténèbres, vivifiant leur ignorance et leur stérile barbarie. En effet, une grande partie de la Germanie (de

Cologne à Vienne) fut pendant plus de deux siècles une province romaine, et c'est justement cette partie de l'Allemagne qui s'éveilla la première à l'industrie, aux lettres et aux arts; c'est là que les Césars fixèrent des Goths, des Marcomans par centaines de mille, et que ces barbares quittèrent la vie nomade, la vie de pillage pour l'agriculture. Les premières villes fondées en Allemagne, Cologne, Ratisbonne, Passau, Bâle ont été des colonies romaines, et, mille ans après, portant le nom de cités impériales, elles invoquaient encore les chartes qui leur avaient été données par les Césars à l'époque de leur fondation. C'est grâce aux Romains que les forêts germaniques ont été traversées pour la première fois par des routes dallées que le temps n'a pu détruire, et dont on retrouve encore avec admiration les assises. Tous les monuments de cette époque sont des châteaux, des tours, des fortifications de structure romaine. A Mayence, on voit s'élever dans la citadelle une antique tour qu'on appelle la tour de Drusus et qu'on prétend avoir été élevée par le fils adoptif d'Auguste. Non loin de là, sur une colline, sont les tombes des légionnaires romains, venus d'Italie pour coloniser les bords du Rhin, et pour assimiler cette contrée lointaine à leur mère-patrie. Tout récemment, les fouilles faites en Bohême ont amené la découverte d'armes et de médailles romaines dans les montagnes qu'habitaient les peuplades sauvages de Quades et de Marcomans, conquises et subjuguées par Marc-Aurèle, puis, un siècle plus tard, par Probus.

Il est donc faux que le Christianisme ait amolli le caractère et les mœurs de la Germanie; car, bien avant la prédication chrétienne, elle s'était laissé pénétrer par les lois, les institutions romaines et elle se transformait au contact d'une civilisation dont elle admirait la splendeur. Que serait-il advenu si ces rapports tantôt guerriers, tantôt pacifiques, étaient restés dominés par le paganisme? De deux choses l'une: ou les barbares vainqueurs auraient subi l'influence des vaincus, comme les Romains avaient eux-mêmes, deux siècles auparavant, subi l'ascendant de la Grèce, et ils en auraient adopté les arts, les élégances, les vices, la corruption raffinée; ou bien, préférant leur rudesse et leur igno-

rance, ils auraient persisté dans leur barbarie ; aucun rayon d'en haut n'aurait éclairé leurs âmes ; nulle pitié, nul scrupule n'eût corrigé leurs instincts féroces. Dans ce cas ils se seraient établis en Gaule, en Italie, en Espagne comme ont fait plus tard les Mongols dans l'Inde et les Turcs dans l'empire d'Orient. L'Europe aurait été la proie d'une tyrannie abrutissante, et, pétrifiée, immobilisée dans sa servitude, elle n'aurait jamais connu le progrès.

Inertie et rêves désordonnés, tel fut l'état intellectuel de la Germanie, pendant toute la période païenne. Ce furent les apôtres chrétiens qui l'arrachèrent à cette impuissance, tirèrent ses facultés du sommeil, élevèrent ses conceptions et donnèrent à son génie le premier essor.

“ L'Eglise, dit M. Ozanam, releva l'intelligence par la prédication, la volonté par la pénitence et toute l'âme par la prière. La foi qui, dans la chaire de St Chrysostôme, avait parlé le dialecte de Démosthènes, ne craignait pas de prendre le rude accent du Franc et du Saxon. Ainsi se fixa la langue Allemande dans les monastères et dans les écoles. C'est par ce travail, par cette discipline que cette doctrine sublime, dont tous les articles avaient passé par les controverses et les décisions des conciles, s'établit dans des esprits jusqu'alors bercés par des fables. Elle leur apprit à se fixer, ce qui est le premier effort de l'étude ; elle les obligeait de discerner chaque point, de ne rien confondre, de pratiquer tous les procédés d'une saine logique. Enfin elle les décidait à croire, à prendre ces habitudes de décision et de fermeté, qui font la puissance de l'entendement humain.”

Telles sont les expressions de M. Ozanam ; on ne peut reconstruire plus sûrement, à travers les âges, les progrès d'une société dans l'enfance et l'illumination d'un monde barbare par la vie intérieure et par l'idéal. A l'appui de ces affirmations, nous dirons que les premiers monuments écrits de la langue Tudesque sont des cantiques ou des formules de prières, datant du VIII^e et du IX^e siècle. On trouve aussi des formules de confessionnal, destinées à aider le pénitent dans l'aveu de ses fautes. Signalons encore vers la même époque un poème intitulé “ Harmonie des

Evangiles," composé par Otto de Wilfried, moine de Wissembourg en Alsace. Ce poème fut dédié par l'auteur à Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne ; il avait pour but de populariser la vie et les enseignements du Christ, et de le faire chanter par le peuple, à la place des chants profanes ou obscènes légués par le paganisme.

Pour comprendre cet éveil et cette première éclosion du génie allemand au moyen-âge, quelques détails historiques sont indispensables.

Après la mort de Charlemagne et le démembrement de sa monarchie sous ses successeurs, la Germanie, qui pendant un siècle avait fait partie de l'Empire Franc, lui servant pour ainsi dire d'avant-poste devant la barbarie orientale, devint un royaume indépendant. Elle formait alors la limite du monde civilisé ; sa mission, par conséquent, était de contenir les hordes sauvages que la Tartarie et le Thibet ne cessaient de vomir sur l'Europe, continuant ainsi le flot des grandes invasions. Les plus terribles de ces tribus étaient, au sud-est, les Hongrois ou Magyares, et au nord, les Wendes, ancêtres des Prussiens actuels. Ces barbares, d'un courage indomptable et d'une habilité extrême à la guerre, livrés au plus grossier paganisme, dépassaient les hordes d'Attila et d'Alaric en férocité. Les Hongrois, disent les historiens du IXe siècle, buvaient le sang des prisonniers après le combat (*sanguinem potabant humanum*). Leurs têtes rasées, leurs joues sillonnées de cicatrices volontaires, inspi- raient l'horreur. Ils avaient soumis l'Autriche et la Bavière à des incursions régulières, s'abattant comme des vautours sur le pays, détruisant les châteaux, brûlant les villages, envahissant les cités et les forçant à se racheter, à poids d'or, du pillage. Quant aux Wendes, ils tuaient et saccageaient par amour de la destruction, ravageant toutes les colonies allemandes, anéantissant avec furie toute trace de culture. Presque aussi farouches étaient les Bohémiens, tribu nomade, dans la vallée supérieure de l'Elbe. Ces derniers se distinguaient par leur haine contre le Christianisme : en 892 ils massacraient un missionnaire allemand, saint Arn, évêque de Würzbourg, pendant qu'il disait la messe. Ces trois peuples, les Hongrois, les Wendes et les Bohémiens for-

maient, avec les Danois au Nord, une ceinture d'ennemis acharnés.

On voit quelle transformation s'était opérée dans la Germanie par le Christianisme. Païenne, elle était la terreur, la menace perpétuelle de l'Europe ; chrétienne, elle en est le plus solide boulevard. C'est à l'Eglise qu'elle doit ce changement, c'est l'Eglise qui marche à sa tête, qui milite avec elle pour accomplir sa nouvelle mission. En effet, la Germanie, dans l'élan du néophytisme s'est donnée tout entière aux convertisseurs. En Saxe, les évêchés fondés par Charlemagne ont pris en main tous les pouvoirs et ils remplacent toutes les autorités antérieures. De là, ces principautés ecclésiastiques, comme celles des princes électeurs, les évêques de Mayence, de Cologne, de Minden, d'Halberstadt, de Paderborn, qui régnaient sur d'immenses territoires et dont plusieurs ont conservé leur pouvoir près de mille ans. Les abbayes, véritables forteresses, étaient à la fois des foyers de propagande religieuse et des centres d'action militaire contre les barbares. On n'y goûtait pas les loisirs et la sécurité des monastères d'Occident ; les théologiens érudits n'y parurent que beaucoup plus tard : à tout instant, les moines étaient obligés de se défendre le casque en tête et le glaive à la main contre les barbares. Dans toutes les batailles contre les Hongrois, des évêques, des abbés, se faisaient tuer à côté des princes et des chevaliers. Mais ce mélange de dévotion et d'allures guerrières augmentait leur ascendant sur l'esprit des peuples ; ainsi l'Allemagne fut pendant plusieurs siècles une véritable théocratie militante, le sacerdoce catholique y était l'âme de la société.

ALBERT LEFAIVRE.

(à continuer.)

LA CONCILIATION.

I.

Dans certaines régions de notre monde politique, les esprits sont à la conciliation. L'on se dit, et fort à propos, que nous consumons en des luttes stériles une notable portion des forces vives de la nation. L'on ajoute que le temps est arrivé pour nous de faire taire les anciennes animosités et de se réunir sur le terrain d'un intérêt national commun.

Il est de fait que la passion de parti et les haines qu'elle engendre finissent souvent par creuser un abîme entre des hommes faits pour s'entendre et pour mener, de concert, leur patrie à de brillantes destinées.

Qu'il y ait, parmi nous, de profondes divergences de principes, nul ne peut raisonnablement le nier. Mais il existe plusieurs autres causes de divisions. L'ignorance presque absolue des questions sociales fait qu'un grand nombre adoptent des idées dont ils ne peuvent apprécier la portée. Plusieurs ont arboré des couleurs et fait profession de principes qui ne sont en harmonie ni avec leur foi, ni avec leurs traditions nationales, encore moins avec les intérêts bien entendus de leur pays. Bien souvent aussi, des ambitions froissées, des ressentiments aigris par la lutte, la tentation de se venger d'une hostilité que l'on croit imméritée ou de préférences réputées injustes, ou bien encore le besoin de prendre le contrepied de ses adversaires afin de pouvoir condamner leur politique, ont jeté certains hommes dans un milieu social pour lequel ils n'étaient pas faits. Mais lorsque l'animosité se tait pour laisser parler la conscience et le cœur, tout ce qu'il y a de bon chez eux se révolte, parcequ'ils sentent que ce qu'ils combattent c'est le sang de leur sang, c'est leur foi, le principe vital de leur nationalité.

Alors, se disent-ils, pourquoi ne pas faire une halte dans

cette lutte fratricide? Et si l'on ne peut arrêter les bases d'une paix définitive, pourquoi, du moins, ne pas signer pour un temps la trêve de Dieu?

Un tel courant d'idées, pourvu qu'il soit dirigé convenablement, doit nécessairement produire d'excellents résultats. Certes! le mot de conciliation est beau! L'idée qu'il comporte en lui-même est de l'ordre le plus élevé. La conciliation! c'est, en politique, l'un des corollaires du principe de la charité. Faire de la conciliation, dans le vrai sens du mot, c'est mettre en pratique l'une des prescriptions les plus admirables du christianisme. Parmi les plus beaux titres de saint Louis, se trouve celui de "Conciliateur des princes chrétiens." Sans l'esprit de conciliation, la politique devient un champ-clos où les hommes, revenus aux pratiques d'un paganisme barbare, s'entre-déchirent mutuellement et consomment leurs forces au détriment de leurs familles et de leur patrie.

Les apôtres de la conciliation ont donc droit à toutes nos sympathies.

Mais comme il arrive souvent que le mal se présente sous la livrée du bien, nous devons, en justice pour les promoteurs de la vraie conciliation, bien définir ce qu'elle est et indiquer à quels signes certains l'on doit la reconnaître, afin d'empêcher qu'on ne lui substitue une conciliation de faux aloi ou même la contrefaçon de la conciliation. Car, ne l'oublions pas, ce qu'il faut acclamer, ce n'est pas un vain mot, mais c'est l'idée même, c'est la chose dans toute la beauté native du principe qui l'engendre.

Ce que nous voulons, c'est la paix et l'union entre nos compatriotes, afin que de cette union procède l'unité d'action qui fait la force. Or, l'unité d'action ne peut exister chez un peuple sans qu'il existe chez lui unité de pensée, unité de sentiment. Voyons à quelle condition peut exister cette unité et par conséquent, cette vraie conciliation. Encore une fois, ne nous contentons pas du nom; assurons-nous de la chose. Il arrive si souvent que des mots retentissants ne soient qu'un pavillon trompeur qui voile les défauts de la marchandise!

II.

Notre siècle se distingue par un étrange abus des mots. Telles expressions sont devenues suspectes qui étaient autrefois la forme vénérée de grandes vérités et de nobles sentiments. Les peuples les tenaient en un saint respect ; l'Eglise et l'Etat, la science et la philosophie s'entendaient pour ne les employer qu'à exprimer le beau et le bien. Telles sont les expressions : liberté, égalité, fraternité, progrès, philosophie, philanthropie, droits de l'homme, régénération des peuples, etc., etc. Il en est d'autres qui sont synonymes de dévouement et de sacrifice ; naguère encore, on ne les appliquait qu'aux grands hommes, aux saints personnages, aux vertus héroïques, aux actions sublimes, comme ces joyaux à séculiersque l'on réservait autrefois pour en orner le front des héros ou la couronne des rois. Aujourd'hui, le sens naturel en est tellement perverti que l'on est tenté de ne plus les prendre qu'en mauvaise part. On craint de n'y plus trouver que du vil métal ou de faux diamants.

Or, d'où vient cette décadence des formes les plus nobles de la pensée ? D'où, cette flétrissure des expressions les plus belles de notre langue ? Ah ! c'est que depuis près de deux siècles, tous ces mots ont été prostitués à de vils emplois. On en a revêtu si souvent des actes criminels et de hideux sentiments, qu'elles peuvent tout aussi bien signifier le contraire de ce qu'elles disaient autrefois.

Un écrivain remarquable a appelé Satan "le Singe de Dieu" : expression qui peint admirablement l'action du prince des ténèbres depuis l'origine des hommes, mais surtout depuis dix-huit siècles. En face de l'Eglise du Christ, Lucifer a, lui aussi, édifié son Eglise. Et il est là, aux portes de cette cité diabolique, disputant à son vainqueur chaque rejeton de la postérité de l'homme déchu. Si l'Eglise du Christ a pour fondement le granit de la promesse divine, celle de Satan repose sur la large base de notre corruption native et de la perversité humaine. A la couronne d'épines et au gibet que le Divin crucifié s'est choisis pour diadème et pour trône, l'esprit infernal oppose les fleurs de la volupté

dont il couronne ses victimes, et le trône de la libre-pensée qu'il a élevé à l'orgueilleuse raison humaine.

Le Christ avait cependant triomphé dans cette lutte humainement inégale. Avec la royauté sociale du Christ, banissant la corruption des palais impériaux, triomphait aussi la science sociale chrétienne, qui n'est autre chose que le règne du décalogue et la charité du Christ appliquée au gouvernement des nations.

Et c'est sous cette influence éminemment civilisatrice de la loi de charité promulguée par l'Homme-Dieu et perpétuée par son Église, que s'est formé le langage chrétien, si riche en nobles expressions, si fécond pour exprimer tout ce qu'il y a de bon, de beau et de grand.

Lorsque ce langage eût prévalu dans toute l'Europe, alors toute imprégnée de l'esprit du christianisme, il n'eût été guère possible de donner le change sur la valeur de certains mots. Ce que l'on appelait alors *fraternité* était bien réellement de la fraternité. Le mot *égalité* ne pouvait signifier autre chose que cette qualité de frères unissant tous les chrétiens dans le sein de l'Église, leur mère commune et les proclamant au même titre héritiers du royaume céleste et membres de Jésus-Christ. On n'eût pas alors osé affubler du nom de liberté cette tyrannie sauvage qui, de nos jours, en France, opprime les consciences, enlève au père de famille l'éducation de ses enfants, brise les crucifix, viole le domicile privé, érige en délit le culte rendu par l'homme à son Créateur, arrache brutalement du sanctuaire d'humbles moines et de faibles femmes, démolit à coups de hache les églises et les cloîtres et veut chasser Dieu de partout. Non ! le langage chrétien n'eût pas alors permis une telle moquerie !

Satan vit donc combien vainement il travaillerait à faire accepter ses doctrines et triompher ses œuvres, sous les noms hideux dont le langage chrétien les avait stigmatisées. "Singe de Dieu," il revêtit ses conceptions ténébreuses et ses œuvres de mort des noms sacrés par lesquels se désignaient, dans le langage chrétien, les éternels préceptes tombés de la bouche du Verbe incarné et les effusions de charité émanées de son cœur divin. La tyrannie la plus arbi-

traire et la plus brutale, il la revêtit du nom de philanthropie. C'est au nom de la *liberté*, et sous le prétexte de procurer aux peuples leur émancipation du joug maternel de l'Eglise, qu'il suscita tant de guerres de religion où le despotisme commit tant et de si odieuses exactions. Au nom de l'*égalité*, un petit nombre de tyrans sanguinaires asservirent des milliers de leurs semblables. Au nom de la *fraternité*, les familles furent dépouillées de leur patrimoine ; et l'on vit, durant des siècles, des peuples écrasés par la persécution, se meurtrissant aux ronces de leurs champs pour les féconder au profit de leurs riches persécuteurs. Hé ! N'a-t-on pas vu ce fameux ministre d'Espagne dont le nom est synonyme de violence arbitraire et de tyrannie féroce, prendre le titre de " Prince de la Paix."

Le mot de " conciliation " n'a pas été moins perverti de son sens naturel. En France, l'on a fait de la prétendue conciliation sous la terreur comme sous le despotisme. C'était au nom de la conciliation que l'on voulait désarmer l'héroïque Vendée. Tandis que la Commune brûlait Paris, en 1870, les loges maçonniques envoyaient au gouvernement de Versailles des pétitions menaçantes lui enjoignant de faire " la conciliation " avec les communards de la capitale. La conciliation ! La Russie l'a faite en Pologne, l'Angleterre en Irlande, les *carpet-baggers* dans les Etats du Sud. La Prusse s'est conciliée les principautés allemandes, de même que le Piémont s'est concilié le royaume de Naples et les petits Etats de la péninsule. Le *knout* a été, à Varsovie, un instrument de conciliation comme le cimenterre l'a été au Liban, en Espagne et à Constantinople. Eh ! ne voit-on pas la franc-maçonnerie concilier aujourd'hui sous Gambetta comme elle a concilié sous les Napoléon, comme elle a concilié en Prusse, en Suisse, à Rome, à Florence, dans les républiques de l'Amérique du Sud, etc. !

Il faut donc souvent se défier des mots, toujours se rendre bien compte de la signification qu'il faut leur donner, et surtout, n'accepter qu'à bon escient ceux auxquels les circonstances donnent toute la portée d'un programme.

III

Or, le mot de conciliation emprunte aux circonstances actuelles une importance plus qu'ordinaire. Pour répondre sans doute aux aspirations que nous avons signalées, l'on a récemment arboré le drapeau de la conciliation, en déclarant inaugurer par là, dans la politique de notre Province, une ère de paix et d'apaisement. Il n'y a rien que de louable dans ce désir de cimenter la paix entre nos concitoyens. Mais il ne faut pas s'abuser là dessus. La paix, quelque soit son excellence et les avantages qu'elle offre, ne doit pas être acquise au prix du sacrifice des vrais principes sociaux. La paix ! elle a été apportée sur la terre aux hommes de bonne volonté par l'auteur de la société chrétienne. Mais cette paix ne peut évidemment signifier que la paix dans la vérité et la justice. Car le Sauveur a dit aussi : "Je ne suis pas venu sur la terre apporter la paix, mais la guerre," ce qui annonçait évidemment, pour lui comme pour tous les chrétiens : guerre sans trêve ni merci à toute erreur, à toute injustice. Faire la paix et la conciliation avec le mal serait donc agir en contravention évidente avec l'enseignement divin. Il ne suffit donc pas de crier : Paix ! Union ! Conciliation ! trêve à nos dissensions ! Il faut voir à ce que la paix et l'union ne soient pas le triomphe de l'erreur sur la vérité, de l'injustice sur le droit. Encore une fois, l'on ne forme de paix solide que dans une idée de justice ; on ne concilie réellement que dans la vérité.

IV

"Soit ! répondent certains optimistes. Mais le Canada est, par excellence, le pays de l'orthodoxie religieuse. Qu'il y existe des divisions politiques, même de violentes luttes de partis, c'est un fait bien naturel et dont il n'y a pas lieu de s'inquiéter, d'autant moins que le mouvement vers la conciliation tend à faire disparaître ces malheureuses divisions. Et, ajoutent-ils, que l'on réussisse seulement à s'en-

entendre entre conservateurs et libéraux, sur la distribution des hautes fonctions de l'État, et la paix est un fait accompli."

Or, la conciliation, entendue dans ce sens, a depuis quelque temps trouvé de chauds adeptes. Mais c'est surtout de certains quartiers d'où nous vient ordinairement une doctrine fort suspecte, pour ne rien dire de plus, que l'apologie de cette sorte de conciliation coule plus ardente et à flots plus pressés.

Quel est le dogme politique sur lequel devrait reposer cette union? On ne le dit pas; mais on l'indique suffisamment en proclamant comme imaginaire et nullement justifiée par les faits, toute différence de principes entre les partis politiques de la province de Québec. A en croire certains beaux esprits qui, depuis dix ans, travaillent à rabaisser l'esprit public au niveau des doctrines libérales, tout en protestant de leur attachement aux principes catholiques, il n'y a pas ici de libéralisme anti-social et anti-chrétien. Ceux qui croient le voir sont des exaltés plus catholiques que le Pape, plus sévères que l'Église elle-même. Et l'on s'appuie sur le témoignage de certains publicistes français venus ici pour constater quelles divergences de principes divisent les partis politiques en Canada, et qui, paraît-il, ont dû s'en retourner sans avoir rien découvert.

Il a été facile de s'apercevoir que la grande préoccupation de ces derniers était de voir s'épanouir sur nous l'astre du libéralisme socialiste. Or, il leur est arrivé, croyons-nous, ce que le fabuliste raconte des animaux invités à voir la lanterne magique. Ils n'y ont rien vu! Les compères qui ont fait passer devant leurs yeux les astres de notre ciel politique ont oublié d'éclairer le tableau de notre état social à la lumière de la vérité.

" Il n'avait oublié qu'un point,
C'était d'éclairer la lanterne."

Illusion étrange! C'est au moment où l'erreur lève le plus orgueilleusement la tête; où certains principes fondamentaux de l'ordre social sont niés, que l'on affirme ainsi l'absence de toute divergence de principes entre nous.

La conciliation accomplie dans un tel ordre d'idées, c'est

donc évidemment l'union dans le libéralisme; c'est la paix signée avec l'ennemi sur les ruines des principes conservateurs.

V

On ne voit pas quelle divergence de principes divise les partis politiques en Canada. En vérité! C'est que l'on ne voit pas clair. Mais qu'on lise donc notre histoire politique depuis 1840! Et nous le demanderons à tout lecteur de bonne foi: Y a-t-il un principe social qui, depuis ce temps, n'y ait pas été nié? Y a-t-il une erreur, même de celles qui forment la base du programme Gambetta et Jules Ferry qui n'y ait trouvé des adeptes, ou mêmes des apologistes?

Et de nos jours, ne suffit-il pas de suivre, une semaine durant, les journaux reconnus comme organes des partis, pour constater chez eux des différences essentielles, et dans les idées religieuses, et dans la plupart des questions économiques? Prenons au hasard les matières que les événements récents ont le plus mises en lumière: les luttes dont elles ont été et sont encore le sujet n'accusent-elles pas des différences profondes, tant dans les principes que dans leur application?

Il est certain que, de toutes les questions politiques, celles qui dans tous les pays et dans tous les siècles de l'ère chrétienne ont été le sujet des divisions les plus profondes, ont surgi à l'occasion des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Eh bien! Nos hommes et nos partis politiques sont-ils d'accord sur ces graves questions? Le pays n'est-il pas, au contraire, divisé en deux camps, l'un, de beaucoup le moins nombreux il est vrai, niant à l'Eglise son indépendance absolue du pouvoir civil, sa liberté parfaite de se gouverner suivant ses lois, l'autre combattant pour cette liberté et cette indépendance; l'un voulant soumettre l'Eglise à l'Etat, l'autre reconnaissant la suprématie de l'Eglise sur l'Etat; l'un niant l'immunité ecclésiastique, l'autre la proclamant; l'un en appelant au pouvoir civil des prétendus abus des prêtres et des évêques, l'autre repoussant avec indignation, comme contraire à la vraie liberté de conscience et comme système tyrannique d'un autre âge, l'appel comme d'abus, sous quelque forme qu'il se présente?

Nos tribunaux civils ne retentissent-ils pas tous les jours du bruit des luttes ardentes qui se font autour de ces questions ? A l'heure actuelle même, l'écho n'en résonne-t-il pas encore à nos oreilles ?

Et la grande, la capitale question de l'enseignement, n'est-elle pas là aussi, laissant voir un abîme entre les adeptes de la sécularisation et les apôtres de l'enseignement congréganiste ? Certes ! cette croisade de *laïcisation* de l'enseignement par laquelle les loges maçonniques ont entrepris de façonner à leur image toute la génération qui se lève, croisade dans laquelle ils ont su enrégimenter tant de personnes de bonne foi, même tant d'excellents chrétiens, l'on ne prétendra pas qu'elle reçoit l'adhésion unanime de nos compatriotes !

Et puis, cette tendance à tout démocratiser ; cette lutte continuelle pour achever de ruiner ici le principe de l'autorité, ne nous montre-t-elle pas tout le peuple canadien divisé en deux partis : l'un dans lequel on frémit de colère rien qu'à la mention de notre vieux drapeau blanc fleurdélié de Carillon, ce témoin auguste de nos gloires nationales, l'autre soutenant l'idée monarchique comme la sauvegarde de nos institutions et le gage de notre grandeur future ?

F. X. A. TRUDEL.

(à continuer.)

PÊLE-MÊLE.

Fantaisies et Souvenirs Poétiques.—Par L. H. FRÉCHETTE.

(Suite et fin) (1)

Parmi les pièces les mieux inspirées du recueil, il faut citer *Fleurs fanées*, une ballade exquise, ravissante. La pensée, la forme plastique dans toute sa grâce, la sensibilité qui vient de l'âme, tout y est. Les maîtres n'ont rien fait de plus divin. C'est l'histoire touchante et éternellement vraie de ces jeunes filles pures et belles comme les anges du paradis, que " le vent des douleurs " emporte quand le printemps est encore beau, quand l'avenir sourit, ou que le cloître réclame, chastes fiancées, pour le céleste époux.

Elles étaient deux,

Blonde et rêveuse était l'une ;
Je crus voir
De l'autre la tresse brune
Et l'œil noir
* * * * *
On jasait, c'était merveille ;
Et je vis
Des oiseaux prêter l'oreille,
Tout ravis.

Puis le vent d'automne a soufflé sur ces fleurs trop tendres et trop nourries des rayons du printemps, et maintenant

L'une dort au cimetière
Pour toujours,
L'autre a mis dans la prière
Ses amours.

(1) Voir la livraison de Janvier 1881.

A Anna-Marie est une bluette ravissante, et n'était la 4e strophe,

Tu ne dois, douce mésange,
Même effleurer notre fange etc,

ce serait un modèle du genre, vif, passionné, délicat et quelque peu jaloux, comme le sont les poètes, quelquefois, et les amoureux, toujours. Lisez cette strophe, par exemple : est-il rien de plus délicieux ?

Cache, cache, ma gentille.
Sous ta légère mantille,
Ta prunelle qui pétille,
Ton beau grand œil tout rêveur ;
Sous ta lèvre demi-close
Cache ton baiser de rose,
Afin que personne n'ose
En deviner la saveur.

Comme émotion vraie, touchante, sans apprêt, *Hilda* est le plus beau morceau du recueil. Les sentiments sont délicats, les teintes modestes et pures, les contrastes ne se heurtent pas, et le cœur du poète est là, palpitant d'émotion dans chaque vers.

C'est à citer en entier :

Quand votre lèvre ardente a bu jusqu'à la lie
La coupe des chagrins, coupe profonde, hélas !
Quand la pensée amère a compris la folie
De tous les projets d'ici-bas ;

A votre oreille enfin quand nulle voix bénie
N'a plus aucun secret d'amour à soupirer ;
Et que votre œil éteint par la froide insomnie
N'a plus de larmes à pleurer ;

Quand vos beaux soirs d'été n'ont plus de rêverie...
Croyez-moi, rien de beau, rien de rajeunissant
Pour le cœur fatigué, pour l'âme endolorie,
Comme le berceau d'un enfant.

Chose remarquable, la rime, dans les quelques strophes que je viens de citer, ne se *soutient pas*. "Hélas" rime avec "ici-bas" et "rajeunissant" avec "enfant". Dans une pièce de fantaisie jamais M. Fréchette ne se serait permis ce crime de lèse-rime. Mais quand le cœur parle, que l'âme est profondément émue, on ne regarde pas de si près aux infiniment petits, aux détails infimes de la forme et de la rime. Pourvu que la phrase soit correcte et la rime suffisante, la grande

poésie n'en demande pas davantage. A l'ouvrier mécanicien le polissoir, aux tourmenteurs de mots la rime irréprochable et le pot de vernis ; l'inspiration n'a pas besoin de ces petits soins pour être grande, sublime. On ne fourbit pas l'éclair qui jaillit du nuage, on ne tamise pas l'eau qui sort de la fontaine.

La rime riche est une belle chose, sans doute, mais la pensée est plus belle encore ; et la pensée se passe volontiers de la rime, tandis que la rime sans la pensée est un vain ornement. C'est ce qu'ont trop souvent méconnu les initiés de l'école romantique.

M. Fréchette, qui sait trouver la fibre du cœur, quand il veut rester ce qu'il est, puiser en lui-même et ne pas chercher à imiter ce que les maîtres ont dit, sait aussi, quand il le veut, s'élever aux hautes régions de l'éloquence. Son *Joliet*, "poème ailé," est d'une envergure à atteindre les plus hauts sommets. La première partie, comme description, comme magnificence de style, étoie le sublime. Quelle grandiose idée ne donne-t-il pas du Mississipi à l'arrivée de Joliet :

L'inconnu trônait là dans sa grandeur première.
Splendide et tacheté d'ombres et de lumière.
Comme un reptile immense au soleil engourdi,
Le vieux Meschacébé, vierge encor de servage
Dépliait ses anneaux de rivage en rivage
Jusques aux golfes du Midi.

* * * * *
Fier de sa liberté, fier de ses flots sans nombre.
Fier du grand pin touffu qui lui jette son ombre,
Le Roi des Eaux n'avait encore en aucun lieu
Où l'avait promené sa course vagabonde
Déposé le tribut de sa vague profonde
Que devant le soleil et Dieu !...

La seconde partie est faible et fatiguée. L'aigle a perdu haleine. Un critique ennemi dirait : le ballon s'est dégonflé. Des expressions malheureuses, mises là pour la rime, "nef historique," "le regard rayonnant d'audace satisfaite" achèvent de déparer le morceau.

Vers la fin, cependant, le poète retrouve son inspiration. Le souffle est chaud et vivant. Les vers sont moins parfaits que dans *Papineau*, mais la poésie est bien autrement belle.

Le *Mississipi*, dédié à M. Leduc, joint à la magnificence de

la première partie de *Joliet* le mérite d'être soutenu du commencement à la fin. C'est, au reste, le même *motif*, chanté avec la même voix puissante, vibrant sur le même diapason.

Voici, avec *Alleluia*, espèce de dithyrambe ou de cantique, et la lettre à M. Pamphile Lemay, les meilleures pièces du recueil. Les autres ne sont pas sans mérite. Plusieurs même seraient très-dignes de mention. D'abord toutes, ou à peu près, ont une mise parfaitement *correcte*, comme l'on dit de nos jours. Mais le souffle manque à la plupart. Ce sont des créations factices, flamboyantes au soleil comme des toits recouverts en ferblanc, mais froides et sans vie réelle. Par ci par là une belle pensée, une expression heureuse, une strophe sonore, éclatante, puis de l'enflure, puis du vague et du vide, puis des chutes.

Papineau, par exemple, est le morceau le plus ciselé du recueil. Comme ouvrage d'orfèvrerie comme *labor limæ*, c'est parfait. Comme poésie, comme sentiment, comme vie, c'est froid, c'est glacé. C'est l'œuvre d'un polisseur et non d'un Prométhée. Analysez cela, il n'y a rien que des coups de ciselet ; traduisez cela, c'est de la phraséologie sonore—et rien de plus. Les 2e, 3e, 4e et 5e strophes représentent Papineau à son repos. C'est la même idée paraphrasée de quatre manières différentes ; c'est la même statue à laquelle on donne successivement quatre poses. Puis des grands mots et encore des grands mots. Or les grands mots ne font pas la grande poésie.

Malgré ces défauts—et quel poète n'a pas les siens, depuis Homère qui perd la tête quelquefois, *bonus dormitat Homerus*, jusqu'à Victor Hugo qui a fait *Cromwell*—M. Fréchette, dussais-je le répéter, est véritablement poète. Il a de ces manières de dire les choses même les plus communes, il a de ces images qui n'éclosent que dans les cerveaux hantés du démon de la poésie.

Vous avez un ami, un peintre, qui est allé à Paris, peut-être à Rome, voir et étudier les maîtres, et qui s'en est revenu. Cela est simple à dire et semble ne pouvoir se dire que simplement. Prêtez votre pinceau à M. Fréchette, et voici de quelle image il revêtira votre pensée :

Quand l'aigle est fatigué de planer dans la nue,
Retraversant l'espace en son vol triomphant
Il revient se poser sur la montagne nue
Qui tressaille d'orgueil en voyant son enfant.

* * * * *

Arrivé tout à coup des sphères immortelles,
Où sans craindre leurs feux tes pieds se sont posés,
Tu resplendis encore, et l'on voit sur tes ailes
La poudre des soleils que ton vol a rasés.

“La poudre des soleils que ton vol a rasés,” pour dire à son ami : Tu es revenu fort en palette, est pour le moins très-poétique. C'est ainsi que parlent les dieux et les poètes.

Les exemples de comparaisons heureuses et d'expressions imagées ne manquent pas dans *Pêle-Mêle*. Quelques fois, cependant, le poète n'atteint pas ou dépasse le but, ou frappe à côté, comme dans cette apostrophe au *premier janvier* :

Minute fatale, insensible étape,
Rapide moment sitôt emporté,
Cet instant qui naît et qui nous échappe,
A fait faire un pas à l'éternité!

Ce dernier vers, qui a la prétention d'être sublime—il n'est pas neuf d'ailleurs—est tout au plus... hétérodoxe, comme dirait M. Tardivel.

Pour dire qu'une chose, *Lévis*, n'existait pas la veille, il emploie cette périphrase alambiquée :

Hier, ce fut en vain que l'on t'aurait cherchée;
Hier, tu sommeillais, immobile et penchée
Sur les abîmes de l'oubli.

Ce n'est pas là de la poésie, c'est du rêve.

Il y a une manière d'être malheureux et de le dire, qui produit un excellent effet en vers et en prose. Byron a tiré de cette corde les sons les plus émus et les plus divins. S'il se fut exprimé de cette manière, il eut été tout simplement ridicule :

Et quand, pour redorer ma jeunesse fanée,
Une femme à mon bras désira s'attacher,
J'ai vu, d'un doigt moqueur, la froide destinée
Qui me défendait d'y toucher.

C'est l'histoire de Gygès avant qu'il eut tué son ami, le roi Candaule.

Un détail bon à remarquer. La versification de M. Fré-

chette n'est pas la versification des romantiques contemporains, c'est celle de la première période de Victor Hugo, alors qu'il était royaliste et qu'il chantait la naissance des fils de France, à peu près comme le *Canadien* souhaiterait que notre poète chantât la naissance des filles d'Espagne. Pas d'enjambement; le repos, la césure, toute la facture classique en un mot. Il garde même cette inversion des dix-septième et dix-huitième siècles, devenue fastidieuse et hors de mode dans la poésie contemporaine :

De la lune et des flots les magiques beautés...
Des dons les plus divins la troupe enchanteresse...

Si j'étais M. Sulte je voudrais faire des vers comme M. Fréchette, et dans dix ans je serais le poète le plus volumineux du siècle. Il manque la fécondité et l'originalité à M. Fréchette. Il lui manque aussi le souffle nécessaire aux œuvres de longue haleine. Les pièces qu'il réussit le mieux sont celles qui demandent peu d'études et peu d'idées, le sonnet, par exemple. Dans le sonnet, M. Fréchette est sans rival il règne. Ce poète qui un jour entreprit de mettre en sonnets l'histoire de France, eût trouvé en lui un collaborateur, si, comme ce pauvre Elie Berthet, il eût vécu dans le siècle où nous vivons. M. Fréchette a déjà mis en sonnet et relié la plupart de nos jolies femmes canadiennes; il met la dernière main aux saisons, aux mois et aux semaines de l'année, avant de commencer, me dit-on, les saints du calendrier. C'est un genre facile, plein de grâce et qui ne demande qu'une idée, à la fin... *in caudâ*.

Pour ma part, je préférerais le voir s'essayer au genre léger, comme dans *Reminiscor*. Cette pièce est presque un chef-d'œuvre. Si M. Fréchette eût inventé ce genre, ce rythme, cette allure, je ne désespérerais pas de voir un jour s'ouvrir devant lui les portes mêmes de l'Académie française. En attendant, saluons le poète couronné. C'est le premier Canadien qui ait eu cet honneur, et, quoique l'on prétende à Québec, le second se fera peut-être attendre longtemps,

Car, pour aller jusqu'à Corinthe,
Le désir seul ne suffit pas.

C'est un poète classique, cette fois, J. B. Rousseau, qui l'a dit.

PASCAL POIBIER.

Les droits du clergé dans les élections.

2ÈME ARTICLE (1).

I

Nous continuons aujourd'hui l'examen du jugement prononcé dans la cause de l'élection contestée de Berthier.

En terminant notre premier article, nous avons démontré que cette décision, comme celle de la Cour Suprême dans la cause de Charlevoix, portait une grave atteinte à la liberté religieuse en ce pays, et spécialement à l'exercice du culte catholique.

Nous avons dit que cette jurisprudence peu éclairée atteignait le culte catholique dans ses parties essentielles : la prédication et l'administration des sacrements.

Cette grave question de la liberté religieuse paraît avoir préoccupé beaucoup le savant juge Johnson, et si l'on en juge par la solution qu'il a trouvée, elle l'a singulièrement embarrassé.

Nous voulons citer les paroles mêmes de l'habile magistrat, et de peur que la traduction française ne soit défectueuse, nous mettons en regard la version anglaise publiée dans la *Gazette* de Montréal.

J'ai demandé au savant avocat de la défense, comme d'ailleurs c'est mon habitude, de dire tout ce qui pouvait être dit sur le sujet, c'est-à-dire sur la parfaite liberté qu'a le clergé catholique romain de professer et de pratiquer sa religion, et j'ai écouté avec grand plaisir tout ce qui a été dit sur le sujet par l'un des membres les plus capables de la profession; et j'ai agi ainsi parce que je suis persuadé qu'une telle habitude est bonne et utile à la justice, et qu'elle tend à faire connaître tout ce qui peut être dit par les hommes les mieux qualifiés à le bien dire.

I called upon the learned counsel for the defendant to say, as it is my habit to do, all that could be said on this subject i. e. the perfect freedom of the Roman Catholic clergyman to profess and to practice his religion, and I heard with very great pleasure all that could be said on this subject by one of the ablest men in the profession; and I did so because I am persuaded such a habit is good and conducive to justice, as tending to extract all that can be said, and best said, by those most qualified to put it forcibly; and I did so also because this particular subject had

(1) Voir la livraison de Janvier 1881.

Et j'ai agi ainsi parce que ce sujet particulier avait fait une profonde impression sur mon esprit, et pendant qu'il se trouvait soumis à ma considération, je désirais l'examiner sous toutes ses faces et trouver sa véritable nature et sa véritable portée; et j'ai trouvé enfin qu'en lui-même il repose sur de très bonnes bases en vérité, mais qu'il ne peut s'appliquer avec autant de force à l'influence électorale en se plaçant au point de vue de la liberté et de la validité des élections selon la loi humaine que j'administre. Je ne nie pas,—et j'ai soumis l'objection à l'avocat du défendeur—qu'il ne puisse y avoir des cas où, en dehors des limites strictes de la loi et de la logique dans lesquelles la Cour doit agir, il serait difficile de dire qu'un prêtre ou un laïque aurait fait de l'influence indue, au moins dans le sens ordinaire du mot, simplement parce qu'il aurait fait quelque chose de ces choses qui dans les décisions précédentes d'élections contestées auraient été regardées comme constituant une telle offense. Prenez le cas que j'ai soumis à l'avocat du défendeur—cas extrême et improbable si vous voulez—celui d'un candidat promettant de présenter une mesure pour le rappel des lois contre le vol et le meurtre fondés sur le décalogue.

Certainement que l'on ne pourrait raisonnablement considérer comme un acte d'influence indue le fait de dire qu'un tel candidat et ceux qui le soutiennent mettent en danger leur salut. Cependant en rapprochant un tel acte de la lettre du statut, il serait peut-être possible d'y voir légalement de l'influence indue, parce que le droit de voter est un droit politique protégé par le statut, et considéré simplement comme un droit politique qui doit être protégé dans sa personne, le voteur a le droit de voter comme il le veut.

made a deep impression on mind, my and I did not wish to dispose of it without as it were holding it in my hand, and looking at it on all sides, and finding out what stuff it is made of; and I find out at last that it is made of very good stuff indeed in itself, and for its own purposes; but very flimsy stuff indeed when applied to influence, or to carry elections, and to make them proper free and valid proceedings under the human law that I administer I do not deny, and indeed I put such a case to the respondent's counsel, that there may be instances in which, apart from the strict lines of law and logic within which this court should act, it would be difficult to say that either priest or layman was using 'undue influence,' at least in an ordinary sense, merely because he should do some of the things which have been held, by the decisions in election cases, to constitute that offence. Take the case I put to the learned counsel—the extreme and improbable case if you will—of a candidate pledged to bring in a bill to repeal the laws against theft or murder founded on the decalogue. It would surely not be thought by ordinary men that there was any "undue influence" in saying of such a candidate and his supporters, that both alike were risking their salvation. Yet when it came to be looked at in the light of the statute, it might possibly be seen that it was legally "undue influence," because voting is an exercise of a political right protected by the statute, and considered simply as a political right to be protected in his person, the voter has the power to vote as he pleases.

Si vraiment ce sujet particulier—la liberté du clergé catholique—a fait une profonde impression sur l'esprit du savant juge; s'il l'a examiné sous toutes ses faces, s'il a trouvé sa véritable nature et sa véritable portée, nous avons le droit de dire qu'il y a de graves exceptions au principe de Boileau :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

Nous regrettons surtout que l'examen de la question sous toutes ses faces n'ait pas conduit le tribunal à une conclusion plus lumineuse.

Que signifie, par exemple, cette étrange proposition " que la liberté du clergé repose en elle-même sur de très bonnes bases en vérité, mais qu'elle ne peut s'appliquer avec autant de force à l'influence électorale en se plaçant au point de vue de

la liberté et de la validité des élections selon la loi humaine que le tribunal administre?" La suite nous expliquera peut-être cette énigme ; citons encore :

" Je ne nie pas qu'il ne puisse y avoir *des cas où en dehors des limites strictes de la loi et de la logique* dans lesquelles la Cour doit agir, *il serait difficile de dire* qu'un prêtre ou un laïque aurait fait de l'influence indue, *au moins dans le sens ordinaire du mot*, simplement parce qu'il aurait fait *quelqu'une de ces choses*, qui dans les décisions précédentes d'élections contestées auraient été regardées comme constituant une telle offense."

Allons, soyons bienveillant, et essayons de comprendre.

La première phrase doit vouloir dire que la liberté religieuse doit s'effacer devant la liberté électorale, et que le tribunal jugeant selon la loi humaine doit sacrifier la première à la seconde. Voilà quelle serait la règle générale.

Mais à cette règle il y aurait des exceptions. Il y aurait des cas où il serait difficile de déclarer le prêtre coupable *d'influence indue* quoiqu'il eut commis un acte constituant cette offense dans la jurisprudence actuelle.

Nous ne pouvons dire assez combien tout cela manque de précision et de clarté ; mais nous devons rendre au tribunal cette justice qu'il paraît avoir entrevu ici une lueur vague de la vérité.

La règle générale qu'il a posée est évidemment fautive, et s'il n'en a pas compris la fausseté, au moins a-t-il senti qu'elle ne pourrait être toujours appliquée avec équité. Son bon sens remarquable et son esprit de justice lui ont crié qu'il pouvait se rencontrer des cas où la jurisprudence actuelle se trouverait en contradiction avec les lois fondamentales de la société. Et dans ces cas que faudra-t-il faire ? C'est alors que les juges balbutieront un langage totalement inintelligible, pour rompre avec les doctrines qu'ils sanctionnent maintenant.

L'hypothèse posée par le tribunal n'est pas aussi impossible qu'il le croit. Il y a aujourd'hui en France un parti politique nombreux, qui nie le droit de propriété, qui réclame à grands cris ce qu'il appelle la liquidation sociale, et qui préconise l'assassinat politique.

Voilà donc l'hypothèse devenue un fait. Voilà un parti qui, suivant l'expression du tribunal, demande *le rappel des lois fondées sur le décalogue contre le vol et le meurtre*. Tout naturellement le clergé catholique et le clergé protestant n'hésiteront pas à le combattre. Ils devront dire et ils diront que soutenir un tel parti est une faute grave, et les prêtres catholiques ajouteront que les sacrements seront refusés à ceux qui, malgré les avertissements de leurs supérieurs ecclésiastiques, voteront pour les candidats de ce parti.

Que fera dans ce cas le tribunal ?

Écoutons sa réponse, elle est étonnante :

“ Certainement que l'on ne pourrait *raisonnablement* considérer comme un acte d'influence indue le fait de dire qu'un tel candidat et ceux qui le soutiennent mettent en danger leur salut.”

Voilà ce qui s'appelle parler, et le tribunal aurait dû s'arrêter là. Malheureusement la phrase suivante exprime une proposition contraire.

“ Cependant—continue la cour—en rapprochant un tel acte de la lettre du statut, il serait peut-être possible d'y voir *légalement* de l'influence indue, parce que le droit de voter est un droit politique protégé par le statut, et considéré simplement comme un droit politique qui doit être protégé dans sa personne, le voteur a le droit de voter comme il le veut.”

Ainsi retombons-nous dans l'obscurité. Ni l'hypothèse, ni la réponse à l'hypothèse n'ont rien éclairci. Un cas très grave, et qui n'est pas du tout invraisemblable est soumis. Y a-t-il influence indue ? *Raisonnement* non, *légalement* oui. Quelle est cette raison qui est au-dessus de la loi ? Quelle est cette loi qui est au-dessus de la raison ? Laquelle des deux devra imposer ses préceptes au juge ? On ne sait pas. Mais il est probable que le clergé aura toujours tort, puisque le juge ajoute encore :

“ L'agent électoral, donc, peut avoir une opinion bien juste, mais il peut avoir tort de l'émettre dans un tel but. Car la loi dit que dans un tel temps l'électeur doit être laissé libre de faire son choix, et parce qu'il y a des espèces d'influences que l'on nomme “indues” qui ne font pas appel seulement à la raison ou au jugement, mais aux impressions que l'esprit humain est susceptible de recevoir des choses les plus terribles.”

Voilà donc où nous conduisent les principes de jurisprudence posés par nos tribunaux comme base de leurs arrêts.

Nous en avons l'aveu dans la bouche du Président de la Cour de Révision siégeant à Montréal. En déduisant logiquement les conséquences de l'interprétation juridique qu'ils veulent faire prévaloir, ils en viennent à placer la loi statutaire au-dessus de la Loi Divine, et à reconnaître aux parlements le droit d'abroger le Décalogue ! Ils en viennent à soutenir, dans l'hypothèse d'un conflit entre le parlement et Dieu, que la volonté du parlement doit l'emporter !

C'est à peine croyable, et cependant c'est réel. N'est-ce pas l'occasion de dire :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ?

Et remarquons bien qu'en arrivant à ces conséquences extrêmes M. le juge Johnson se montre logique. Une fois les prémisses posées, il faut en effet conclure, et si ses conclusions sont un peu embarrassées, ce n'est pas qu'elles soient irrégulièrement déduites ; mais c'est que le bon sens du magistrat l'avertissait en ce moment qu'il glissait dans l'absurde, et qu'il hésitait sur le versant de cette pente.

Que doit faire le magistrat quand la logique pousse dans cette impasse ?

Sa ligne de conduite est toute tracée, et c'est encore à l'aide de la saine logique qu'il doit remonter la pente descendue.

Il doit se dire : j'arrive à des conclusions absurdes ; donc les prémisses posées sont fausses.

II

Il convient d'insister, croyons-nous, sur cette hypothèse faite par le tribunal et dans laquelle la loi statutaire se trouverait en antagonisme avec la loi divine. Car il y a beaucoup d'hommes qui croient à l'omnipotence des parlements, et qui s'imaginent que leur pouvoir de légiférer est sans limites.

Cette croyance est une erreur profonde et elle conduit à la négation de tout Droit. Nous l'avons dit au début de cette

étude, la loi humaine change mais le Droit, qui n'est autre chose que la loi divine, est immuable; et c'est ce Droit immuable qui sert de base à la loi humaine. Elle est donc sans fondement, du moment qu'elle est en contradiction avec la Loi divine.

Tout pouvoir vient de Dieu, et celui des parlements leur est délégué par ce Roi Suprême de tous les êtres. Or il est évident que Dieu n'a pas pu déléguer aux gouvernements humains, quelle que soit leur forme, le pouvoir d'abroger sa Loi et ses préceptes.

Si donc l'interprétation d'une loi humaine conduit au mépris et à l'abrogation implicite de la Loi de Dieu, on peut conclure, sans crainte de se tromper, que cette interprétation est erronée.

Si c'est la loi elle-même dont la lettre semble contraire au Droit divin, les tribunaux doivent en rechercher soigneusement l'esprit et les motifs, de manière à lui donner une interprétation qui ne soit pas en désaccord avec les préceptes divins.

Mais si cette loi—nous parlons toujours de la loi humaine—est parfaitement claire et précise, et se trouve dans son esprit comme dans ses termes formellement contraire au Droit divin, elle est sans autorité; elle émane d'un pouvoir sans juridiction; elle manque du fondement immuable, nécessaire à toute loi; ses auteurs ont agi superlativement *ultra vires*, et leur œuvre est nulle—absolument comme une loi déclarée inconstitutionnelle.

Certains jurisconsultes s'imagineront peut-être que ce sont là des doctrines cléricales, ultramontaines, qui ne peuvent être reconnues ni admises dans la science du droit, et qu'elles ne peuvent être prêchées que dans l'enseignement théologique.

C'est une nouvelle erreur. Les doctrines que nous venons d'exposer ont été soutenues par les légistes les plus distingués, c'est-à-dire par ceux qui ont pu s'élever jusqu'à la philosophie du Droit.

On ne nous citera certainement pas dans toute l'antiquité un légiste supérieur à Cicéron; or Cicéron disait *qu'une loi humaine qui ordonnerait quelque chose d'opposé à la loi natu-*

relle et divine ne mériterait pas plus le nom de loi que les complots des brigands.

La même doctrine se déduit logiquement de cette définition du Droit que donnait Ulpien : *le Droit est la connaissance des choses divines et humaines.* Un grand jurisconsulte anglais qui a toujours été considéré par nos tribunaux comme une autorité, Blackstone, s'exprime ainsi :

“As man depends absolutely upon his maker for every thing, it is necessary that he should in all points conform to his maker's will. This will of his maker is called the *Law of nature.*”

Et après avoir dit que cette *loi de nature* nous a été révélée, l'éminent légiste anglais ajoute ces paroles remarquables : “*Upon these two foundations, the law of nature and the law of revelation depend all human laws ; that is to say no human laws should be suffered to contradict these.*”

Un homme, que personne ne croira entaché de cléricanisme, ou d'ultramontanisme, Proudhon, s'écriait en parlant du Décalogue : “*Quel magnifique symbole ! Quel philosophe, quel législateur que celui qui a établi de pareilles catégories et qui a su remplir ce cadre ! Cherchez dans tous les devoirs de l'homme et du citoyen quelque chose qui ne se ramène point à cela, vous ne le trouverez pas ; au contraire, si vous me montrez quelque part un seul précepte, une obligation irréductible à cette mesure, d'avance, je suis fondé à déclarer cette obligation, ce précepte hors de la science, et par conséquent arbitraire, injuste, immoral.*”

Domat, qui avait beaucoup étudié la Philosophie du Droit a reconnu en plusieurs endroits de ses ouvrages, comme condition essentielle de validité, cet accord indispensable de la loi humaine avec la Loi divine.

Troplong, affirme aussi sa croyance à l'existence d'un *droit naturel supérieur à l'homme, à des règles antérieures à toutes les lois positives*, et il ajoute : “*ce n'est pas la loi qui a fait la famille, la propriété, la liberté, l'égalité, la notion du bien et du mal, etc., etc. Elle peut sans doute organiser toutes ces choses, mais elle ne fait alors que travailler sur les fonds que la nature lui a donné, et elle est d'autant plus parfaite qu'elle se rapproche de ces lois éternelles, immuables, innées, que le Créateur a gravées dans nos cœurs.*”

On le voit, ce ne sont pas des théologiens que nous citons, et néanmoins nous croyons avoir établi, sans recourir aux règles du droit canonique, que la loi humaine ne saurait obliger si elle est contraire à la Loi de Dieu.

Cette démonstration n'était pas absolument nécessaire pour la solution de la question qui nous occupe, et pour établir l'erreur dans laquelle nos tribunaux sont tombés. Car, hâtons-nous de le dire, nos tribunaux ne se sont pas trouvés placés dans cette alternative de désobéir à la loi humaine ou à la Loi divine. Le statut qu'ils avaient le devoir d'interpréter n'a suivant nous absolument rien de contraire au Droit naturel ou divin. C'est leur interprétation seule qui a revêtu ce caractère injuste et arbitraire. Ce sont les principes qui servent de motifs à leurs arrêts, et non pas les textes de nos lois, qui sont en désaccord avec les règles éternelles, immuables de la Loi naturelle.

Ils se retranchent en vain derrière la majesté de la loi, et c'est à tort qu'ils accusent le clergé de vouloir se placer au-dessus de cette loi.

Nous soutenons énergiquement que cette loi qu'ils invoquent sans cesse n'existe pas, ou, pour parler plus clairement, ne dit pas ce qu'ils lui font dire.

Trompés par les jugements rendus, il y a des gens—nous en avons rencontré—convaincus qu'il existe dans notre Loi des Elections un texte formel qui défend au clergé toute intervention dans les élections.

D'autres vont moins loin, mais croient fermement que la loi des élections prohibe expressément toute influence indue spirituelle exercée par un prêtre.

Il faut donc remettre encore sous les yeux du public ce texte de loi, en réalité si inoffensif, qui, grâce à la fausse interprétation qu'on lui a donnée, est devenu une machine de guerre dirigée contre le clergé, et contre l'exercice du culte catholique.

Ce texte devenu si formidable, le voici :

“Toute personne qui directement ou indirectement, par elle-même ou par quelqu'autre, en son nom, emploie ou menace d'employer la force, la violence ou la contrainte, ou inflige ou menace d'infliger par elle-même ou par l'entremise

de toute autre personne quelque lésion, dommage, préjudice, ou perte, ou de toute manière que ce soit a recours à l'intimidation contre quelque personne pour induire ou forcer cette personne à voter ou à s'abstenir de voter, ou parce qu'elle aura voté ou se sera abstenue de voter à une élection, ou qui par enlèvement, contrainte, stratagème ou artifice, empêche, arrête ou gêne le libre exercice de la franchise d'un électeur, ou par ces moyens force, induit ou engage un électeur, soit à voter, soit à s'abstenir de voter à une élection sera réputée avoir commis l'offense appelée influence indue."

Nous le répétons il n'y a pas un texte de loi plus inoffensif que celui-là, et ce sera l'étonnement des jurisconsultes canadiens dans un demi-siècle, que les tribunaux aient pu voir dans ce texte toute une catégorie de délits, résultant d'actes spirituels et de l'exercice du culte catholique.

Nous ferons voir dans un prochain article sur quoi s'appuie l'étrange interprétation donnée à ce texte. En attendant, nous le livrons à la méditation de nos lecteurs. Nous leur recommandons de le lire attentivement, et de se demander ensuite s'il y a dans ces termes de la loi quelque prohibition faite au clergé. Nous les engageons même à chercher dans ce texte quels mots pourraient être appliqués aux actes de l'ordre spirituel, et apporter des restrictions à la liberté religieuse.

Nous sommes convaincus que le plus grand nombre seront d'avis que cette loi est silencieuse sur la question qui nous occupe, et que les autres penseront au moins qu'elle est bien loin d'être claire sur ce point.

Or, par quelle lumière les juges doivent-ils être guidés dans le silence ou l'obscurité de la loi? Quelles règles souveraines d'interprétation doivent-ils suivre? La réponse à cette question nous est fournie par les rédacteurs du Code Napoléon. MM. Portalis, Tronchet, Bigot de Préameneu et Malleville avaient tracé aux tribunaux la règle suivante: " Dans les matières civiles, le juge, à défaut de loi précise, est un ministre d'équité. L'équité est le retour à la loi naturelle ou aux usages reçus dans le silence de la loi positive."

Eh bien, nous le demandons à tous les hommes sans préjugés, en présence du texte de loi cité plus haut, nos tribunaux n'auraient-ils pas dû se conformer à cette règle très sage, et s'inspirer des préceptes de la Loi naturelle ?

S'ils l'avaient fait, auraient-ils pu en arriver aux conséquences malheureuses que nous avons signalées et aux graves atteintes qu'ils ont portées à nos libertés ?

Certainement non.

Jus.

(La suite à la prochaine livraison.)

LA CHIBERLI

ÉTUDE D'APRÈS NATURE

I

Quelques jours après les dernières élections générales, un journaliste parisien, qui venait de soutenir en province une candidature malheureuse, rentrait dans son cinquième étage de la cité Malesherbes. A vrai dire, il portait gaiement sa défaite ; car, si son candidat avait échoué avec bien d'autres, lui-même venait de faire une magnifique tournée archéologique dans l'est de la France, ce qui lui tenait beaucoup plus à cœur que la politique. N'ayant aucune ambition de ce côté, il n'avait que de très molles convictions, et s'il avait défendu la cause de l'ordre, c'était par une vieille habitude plutôt que par tout autre motif ; car il pouvait dire avec Alfred de Musset :

Que jamais un mortel ne promena sur terre
De plus large mépris des peuples et des rois.

Or, ce mépris, Pierre Gueuxarcher-Duclaux l'avait considérablement promené non seulement sur terre, mais encore sur mer, et naturellement il avait justifié le proverbe : *pierre qui roule n'amasse pas mousse*. Il avait aimé les belles choses et il avait eu de belles choses, une belle terre, de beaux meubles, de beaux chevaux, de beaux chiens, de belles maîtresses ; de tout cela, il ne lui restait que quarantecinq printemps qu'il hissait gaillardement jusqu'à son cinquième étage, une femme plus jeune de dix ans, qui avait été belle, et une fille de quinze, le meilleur article qu'il eût jamais fait, disait-il, et, chose plus extraordinaire, le seul pour lequel il n'eût jamais reçu que des compliments, même

en province. Aussi en était-il fier comme Artaban, de pompeuse mémoire.

Mais, pour le moment, tout son petit monde était dispersé à des points cardinaux très éloignés l'un de l'autre, et il réintégrait seul son perchoir par une froide soirée de novembre.

Il était minuit. Ayant pris, suivant son habitude, le chemin des écoliers pour rentrer à Paris, son bagage se composait de la légère valise qu'il portait à la main, et, comme le froid piquait vivement, il grimpa quatre à quatre les cent et une marches qui le séparaient de sa cage, car c'était bien une véritable cage vitrée que son *home*. La maison se dressait parfaitement isolée avec de faux airs de Saint-Jacques, et dans les tourmentes elle fléchissait sous les assauts de la rafale, comme la colonne de Juillet. Mais, en revanche, quand on avait escaladé ce belvédère vacillant, on jouissait d'une vue très gaie et très originale sur les hôtels polychromes du voisinage, tout enveloppés de verdure. En ce moment, la verdure avait été rejointe celle d'autan, les feuilles jaunies tourbillonnaient dans le givre, et la bise servait d'orchestre à cette valse mélancolique, à laquelle, dans un milieu moins sceptique que la boueuse et mal odorante Lutèce, se fût mêlée, sans nul doute, quelque funèbre ronde d'âmes en peine, car l'on était au jour des Morts.

Pierre Gueuxarcher était rarement enclin à la mélancolie, ce qui ne l'empêchait point d'avoir l'imagination guère moins fantastique que feu Hoffmann. La nuit était noire comme la conscience d'un homme d'Etat, le gaz était dans l'escalier, et la maison silencieuse comme une tombe. Il n'avait pas d'autres voisins que les moineaux du toit, et, pourvu qu'on ne piétinât pas trop dans son nid aérien, on pouvait s'y assassiner tout à l'aise, sans attirer l'attention de qui que ce fût. Mais jusqu'alors Gueuxarcher s'était d'autant moins préoccupé de cette solitude, que, s'il eût eu une caisse, elle aurait toujours été vide. Aussi n'avait-il pas de caisse, et, en partant, il avait laissé la clef sur son bureau. Le vulgaire acajou de ce meuble ne renfermait que des papiers, contenant une foule d'idées destinées à être volées

après leur publication ; mais avant d'avoir fait gémir la machine de Guttenberg, elles ne pouvaient tenter aucun larron, et il était bien sûr de les retrouver. Aussi fut-ce sans la moindre crainte qu'il s'approcha à tâtons de son bureau, au-dessus duquel était accroché un sabot de faïence contenant des allumettes.

Un sifflement aigu l'arrêta net.

Tout le monde, ou à peu près, a ses heures de courage ou de poltronnerie ; Gueuxarcher, dans sa vie d'aventures, avait été exposé à plus d'un danger sans faire plus mauvaise contenance qu'un autre, et il était d'ailleurs robuste et vigoureux. Mais nul n'est brave devant l'imprévu, ni surtout devant l'inexplicable, et notre héros fut très peu héroïque en ce moment, car ce sifflement fut aussi imprévu qu'il lui semblait inexplicable. Tout ce dont il pouvait se rendre compte, c'est qu'il pouvait partir de dessous le bureau. Un voleur était-il embusqué sous ce meuble ? Il n'y avait rien à voler, assurément, mais ce n'était pas une raison. Les informations de ces crocheteurs de serrures ne sont souvent pas plus exactes que celles de la diplomatie républicaine, et il pouvait avoir affaire à un novice qui s'était trompé d'étage. Au-dessous de lui demeurait une actrice de petit théâtre, passant pour avoir un écrin assez bien garni.

“ Monsieur, dit-il en s'adressant au siffleur inconnu, ou peut-être préférez-vous le titre de citoyen, car sûrement vous êtes électeur. Je ne suppose pas que vous puissiez avoir de casier judiciaire, autrement vous n'eussiez pas tenté dans cet appartement des recherches dont l'*infructuosité* a dû vous être péremptoirement démontrée. Pour ce qui est de moi, je suis tellement à court, que je n'ai pas eu le moyen de me payer un fiacre. Ne commettez donc pas de bévue qui ne pourrait que nuire inutilement à votre réputation et vous faire rayer des cadres électoraux dont vous serez certainement le plus bel ornement, jusqu'au jour où l'on vous enverra faire le tour du monde aux frais de vos concitoyens. Sifflez si vous voulez, mais profitez de ce que je suis sans chandelle pour gagner la porte sans tambour ni trompette. Je vous souhaite d'être plus heureux ailleurs. Vous voyez que je ne suis pas méchant. Cette mansuétude tient peut-être à

ce que je suis sûr que vous n'avez pu me faire grand tort, car vous avez trouvé les clefs sur toutes les serrures ; cependant, ne me poussez pas à bout et filez gentiment, sans quoi je vous avertis que j'ai le poignet solide. Surtout pas de dégâts, et en passant devant la cheminée prenez garde de renverser Roméo et Juliette de leur échelle. Mais, sans doute, vous n'êtes pas assez lettré pour savoir ce que c'est que Roméo et Juliette. Donc, en prose vulgaire, il y a un bocal sur la cheminée : pas de casse. J'ai laissé la porte ouverte, détaléz, et vivement."

Gueuxarcher avait commencé ce speech avec un certain tremblement dans la voix, mais elle s'était raffermie à mesure qu'il le débitait, et il en termina la péroraison avec un ton d'autorité irrésistible. L'inconnu devait l'écouter avec une attention soutenue, car, tant que dura cette harangue, il ne siffla ni ne souffla ; mais, lorsqu'elle fut terminée, il répliqua immédiatement d'une voix ferme et distincte :

"Gambetta, my love."

Cette bizarre réponse fut prononcée avec un accent britannique irréprochable ; seulement, la voix avait quelque chose de singulier ; on eût dit celle d'une vieille femme, ou de quelqu'un parlant en fausset à l'aide d'une *pratique*. Gueuxarcher partit d'un éclat de rire qui fut immédiatement imité sous le bureau avec une rare perfection. Il n'y comprenait plus rien. Était-ce une vieille Anglaise excentrique qui avait envahi son domicile ? Peut-être était-elle tout à fait folle. Il y en avait une, la veuve d'un baronet, qui demeurait en face de lui. C'était une grande femme noire et sèche comme un stock-fish, qui avait depuis longtemps dépassé la cinquantaine. Allait-il se trouver en face de l'effroyable jeu de domino qui lui servait de mâchoire ? Le cas était plus embarrassant que s'il eût eu affaire à un simple filou.

"It is joke enough, milady, reprit-il d'un ton beaucoup moins triomphant. I am very, very tired and much desirous to remain alone.

—Gambetta, my love, répondit-on de dessous le bureau.

—Je préfère que ce soit lui que moi, fit le propriétaire du logis ; mais il serait mieux d'aller le lui dire à lui-même."

Et comme, en tâtonnant dans l'obscurité, il avait mis la main sur les allumettes, il en frota une vivement, et sa lumière lui permit de distinguer, sous le bureau, une cage d'une grande dimension, à travers les barreaux de laquelle on apercevait distinctement l'amoureuse du célèbre tribun. C'était une perruche.

II

“Ouf! J'aime mieux ça,” se dit Gueuxarcher après avoir bien et dûment constaté que le bipède si enthousiaste du jeune dictateur était un simple volatile et non la veuve osseuse d'un baronnet. Mais la présence de cet oiseau dans sa propre cage à lui n'en était pas moins inexplicable, car il n'y était pas arrivé par la fenêtre avec son *home* de fil d'archal et ses mangeoires parfaitement garnies. Et d'abord, les fenêtres étaient hermétiquement fermées. En attendant l'explication de ce *mys ère*, dont son cerbère devait avoir la clef, il tira la cage jusqu'au milieu de son cabinet et en ouvrit la porte. Aussitôt libre, la perruche se mit à exécuter une série de tours de gymnastique très compliqués, à la suite desquels elle bascula autour du linteau de sa porte, et, s'aidant du bec et des pattes, elle se trouva sur le dôme de sa cage, où elle se mit à se balancer d'un bord sur l'autre, comme un ours blanc sur son glaçon, tout en aiguisant le croissant formidable de son bec sur le fil de fer avec un bruit strident.

Gueuxarcher put alors examiner tout à l'aise sa nouvelle hôtesse. Au premier abord elle ne payait pas de mine, et n'eût été la cisaille recourbée qui lui servait à la fois d'outil et de masque, on aurait pu la prendre pour un vulgaire pigeon fuyard, dit *biset*, à cause de sa couleur grise. Telle était, en effet, la nuance de la robe qui couvrait l'étrangère, et sa queue, la partie la plus brillante de sa toilette, était d'un pourpre foncé, qui a fait donner, par les *oiselièrs*, à ce genre de perroquets, le nom assez méprisant de *queue de vinaigre*. Mais si l'on comparait attentivement ses formes avec celles du *biset* ou de la *bisette*, puisque l'étrangère appartenait à la plus belle moitié du genre perroquet, on trouvait la même différence qu'entre une meunière et une duchesse, car

il était impossible d'être plus sobrement et plus élégamment dessinée, et l'on pouvait en dire autant des nuances du plumage. Il se composait exclusivement de deux teintes, et de celles que l'on nomme *neutres*, c'est-à-dire très peu voyantes, gris et pourpre sombre. Mais le gris était si admirablement et si délicatement nuancé de clair sur la tête et sous les ailes, et de foncé sur les penes et le poitrail, qu'il était impossible de rêver une toilette moins tapageuse et de meilleur goût. Tel semblait être, du reste, l'avis de celle qui le portait, car elle en était très fière et très soigneuse, et, contre l'habitude de beaucoup de perroquets qui se crottent comme des clercs d'huissiers, elle était toujours admirablement nette.

“ What is your name ? lui dit Gueuxarcher.

—Cocotte, poor miss Cocotte.” répondit l'oiseau sans la moindre hésitation.

Mais son savoir s'arrêtait là, et son hôte malgré lui eut beau pousser son interrogatoire, il ne réussit point à en apprendre davantage. Miss Cocotte se contentait de répondre :

“ Foor Cocotte ! poor Pulley ! ”

Il résultait de cet interrogatoire que miss Cocotte était Anglaise et qu'elle avait dû appartenir à quelque vieille miss fanatique de Gambetta. Gueuxarcher n'avait jamais connu de perroquet à sa voisine, la veuve du barounet. Mais cette lady à la formidable mâchoire avait pu indiquer son adresse à quelque amie fantasque qui se serait déchargée sur lui du soin de pourvoir aux besoins de miss Cocotte. Cependant, la beauté et l'intelligence de l'animal rendaient cette supposition peu vraisemblable, car il ne devait pas être d'un placement difficile parmi les amis de sa maîtresse, et un oiselier l'aurait acheté son prix. Pour plus ample information, il devait attendre le réveil du cerbère, sans la permission duquel il n'avait pu s'introduire dans son nouveau domicile. Pour le moment, il fallait le réintégrer dans son appartement particulier, et Gueuxarcher, trop confiant dans sa brillante éducation, commit l'imprudenc de lui offrir galamment la main ni plus ni moins qu'à une miss de qualité ; mais il oubliait qu'il avait affaire à une perruche anglaise et qu'il n'avait pas été présenté. Aussi, au lieu d'accepter son bras, miss Cocotte le mordit cruellement. Exaspéré de cette trahison, il leva

le poing pour assommer l'animal, mais celui-ci l'attendit d'un pied tellement ferme, qu'il lui fit honte de son emportement, et le journaliste mordu se contenta de lui dire :

“ Va, chez toi, vilaine bête ! ”

Il paraît que miss Cocotte était polyglotte et qu'elle avait l'habitude de ce commandement, car elle obéit immédiatement en exécutant une nouvelle série de culbutes autour de sa porte. Rentrée chez elle et dûment verrouillée, elle se mit à se répéter à elle-même : *Va chez toi, vilaine bête !* mais avec un accent anglais tellement comique, que Gueuxarcher ne put lui garder rancune et éclata de rire. Il avait traduit jadis le poème du Corbeau, d'Edgar Poë ; mais miss Cocotte, bien que son hôtesse malgré lui, n'avait rien du lugubre *never more* américain.

Cependant, cette nouvelle venue ne lui fit pas oublier que son pigeonnier aérien devait posséder des hôtes plus anciens et, prenant la bougie, il se mit en quête de Roméo et Juliette. Les deux êtres ainsi dénommés n'étaient ni plus ni moins qu'un couple de grenouilles vertes confiné dans un grand bocal destiné à figurer à la montre d'un pharmacien, avec des *ténias*, *fœtus*, *serpents à sonnettes* ou autres monstruosité répugnantes qu'on a l'habitude de conserver dans de l'alcool. Celui-là, plus agréable à voir, était meublé d'une échelle double, au haut de laquelle se tenaient les deux grenouilles, dans les poses les plus grotesques, et c'était à ce duo perpétuel au bout de cette échelle qu'elles devaient le nom des deux illustres amoureux de Shakspeare. Elles avaient pour camarades de bocal et pour ennemis intimes deux pétulants gardons, qui s'étaient trouvés vivants dans une friture de Seine et auxquels on avait fait grâce du supplice de la poêle. Dans les bas-fonds de cet aquarium improvisé rampait une écrevisse verte, baptisée du nom de *Seize-Mai*, à cause de sa peur du rouge. Elle aussi, sa vitalité lui avait épargné le supplice du chaudron avec accompagnement de vinaigre et de laurier. Quant aux deux grenouilles, on les avait achetées pour servir de baromètre.

Tous ces captifs étaient donc autant de prisonniers de guerre, auxquels on avait fait grâce de la vie, et qui en étaient arrivés à faire partie intégrante d'une famille pari-

sienné, perchée à une hauteur que les habitants des eaux n'ont pas l'habitude de gravir. Ils ne vivaient pas précisément en bonne intelligence, mais aucun d'eux n'était assez gros pour dévorer les autres. Seize-Mai ne quittait jamais le lit de gravier et de coquillages qui tapissait le fond du bocal, et Roméo et Juliette ne plongeaient que lorsqu'un bruit inusité leur faisait peur ; alors ils gagnaient le fond, où ils ne pouvaient pas séjourner longtemps, ces animaux respirant par des poumons et non par des branchies. Les gardons étaient les plus gais et les plus remuants de toute cette colonie aquatique ; ils se mouvaient perpétuellement de bas en haut, passant à travers les bâtons de l'échelle ou les jambes pendantes de Roméo et de Juliette, ou bien ils allaient frôler impudemment le dos de l'écrevisse et lui arracher le morceau de viande hachée qu'elle tenait entre ses pinces. Mais il fallait surtout les voir happer les mouches qu'on leur jetait, après leur avoir coupé une aile. Oreste, qui était le plus vorace des deux, allait jusqu'à sa douzaine et demie ; Pylade, moins homérique, s'arrêtait à la douzaine. Quant à Roméo et Juliette, perchés sur leur échelle, dans la saison des mouches, ils les attrapaient très adroitement au vol en s'élançant sur elles avec la rapidité de la flèche ; mais lorsque les mouches eurent disparu, le couple shakspearien ne voulut plus toucher à rien de ce qu'on lui jeta, pas même aux mouches retardataires qu'on prenait lorsque la température se radoucissait. Il s'était condamné à un jeûne aussi rigoureux que volontaire, et était devenu phénoménalement maigre, tandis que le couple homérique, toujours doué d'un magnifique appétit, se jetait avec avidité sur le fromage et le pain à chanter. Le gardon est un joli, agile et gai animal, que Gueuxarcher trouvait beaucoup plus amusant que le vulgaire poisson rouge ; quant à l'écrevisse, elle avait l'air de s'accommoder de sa captivité et, de se laisser gratter le dos avec un certain plaisir, et, en tout temps, elle suçait avec volupté un morceau de bifteck cru. Il y avait deux mois que ce petit monde était abandonné aux soins du cerbère, qui était bien de sa nature le plus faux, le plus traître et le plus méchant cerbère de tout le quartier ; mais, étant cor-donnier de son état, il aimait à monter un couple de seaux

d'eau au cinquième étage, parce que, disait-il, deux cent deux marches à monter et descendre étaient un excellent exercice pour un homme condamné à un métier sédentaire, au fond d'une cour qui avait tout l'air d'un puits. Grâce à cet amour pour les ascensions hygiéniques, les cinq hôtes du bocal transformé en aquarium n'avaient jamais manqué de l'élément liquide qui leur était indispensable.

Rassuré sur le sort de cette colonie, dans laquelle se trouvaient réunis deux des règnes de la nature, l'air et l'eau, Gueuxarcher, qui représentait le troisième, c'est-à-dire celui qui se meut prosaïquement sur le plancher des vaches, se coucha et s'endormit.

III

Il fut réveillé de bonne heure par son cerbère, qui ignorait encore son retour et, muni de sa clef de réserve, venait renouveler l'eau de son aquarium et le chènevis de miss Cocotte. Interrogé sur la provenance de ce volatile, il répondit qu'il avait été apporté par un missionnaire de la part de M^{me} Gueuxarcher-Duclaux, avec un numéro de *la Petite République*, qu'il lui remit. C'était tout ce qu'il savait.

Aussitôt seul, le journaliste s'empressa d'ouvrir la gazette à un sou et tomba sur un fait-divers marqué au crayon rouge, qui racontait la fin tragique d'un perroquet. Ce perroquet appartenait à un curé peu ami, paraît-il, des institutions existantes. Pendant son absence, de mauvais plaisants apprirent au pauvre oiseau à crier : *Vive la République !* et, son retour, le curé, indigné, l'assomma d'un coup de canne.

Pauvre miss Cocotte ! C'était donc une condamnée à mort ; et, dans un but que ne s'expliquait pas le bon Gueuxarcher, on la lui avait envoyée, avec l'espérance qu'en sa qualité de suppôt du 16 mai, il se ferait l'exécuteur de ces hautes œuvres volatilo-républicanicides. Qu'avait donc fait la malheureuse bête à son ancienne maîtresse ? car il tendait à supposer que ce ne pouvait être qu'une femme, et qu'une Anglaise. Il se flatta d'obtenir quelques éclaircissements de la voisine, la veuve du baronnet ; mais elle était déménagée pour aller tenir un *boarding-hause* à l'usage de ses compatriotes dans un autre quartier et n'avait pas laissé son adresse. Quant à

M^{me} Gueuxarcher, au nom de laquelle avait été expédié l'oiseau, elle se trouvait en ce moment à l'étranger pour affaires de famille et ne devait arriver que le surlendemain. Etrangère elle-même et parlant l'anglais, elle fréquentait quelques dames de cette nation, et ce devait être une plaisanterie de quelqu'une de ses amies, ou au moins de ses connaissances. Mais, à son retour, elle ne put fournir aucune explication. Aucune des Anglaises de sa connaissance ne possédait de perroquet. et, faute de toute espèce de renseignements sur miss Cocotte, Gueuxarcher, qui était homme d'imagination, finit par lui composer le roman que voici : " Cette miss républicaine, panachée de gris et de rouge, avait dû appartenir à une vieille miss fanatique du jeune tribun (il n'était pas encore pas à l'état de jeune dictateur). La vieille était morte et miss Cocotte avait passé par héritage à sa nièce, qui n'aimait ni les perroquets ni les tribuns, ou, pour parler plus exactement, les perroquets, car, si tous les perroquets ne sont pas des tribuns, a-t-on jamais vu des tribuns qui ne fussent pas des perroquets ? Miss Cocotte avait donc été condamnée à mort par cette Anglaise réactionnaire ; mais, trop sensible pour exécuter la sentence, elle l'avait envoyée à un ennemi de l'ordre établi dont elle avait dû entendre parler par quelque connaissance de M^{me} Gueuxarcher. Si l'oiseau n'était pas exécuté, au moins serait-elle débarrassée de lui et de ses cris *trop avancés* pour une *loyale Anglaise*."

En tout cas, le premier de ses souhaits devait seul s'accomplir. Bien que le plus bel ornement de son cabinet fût le magnifique portrait du comte de Chambord par Gaillard, l'oreille du journaliste était absolument indifférente à toute espèce de cris. D'ailleurs, il avait l'habitude d'être contrecarré par sa femme, qui était toujours d'une opinion autre que la sienne, même en politique ; elle n'y comprenait absolument rien, mais peu lui importait, pourvu qu'elle ne fût pas de l'avis de son mari, et, dès qu'elle vit miss Cocotte, elle s'en trouva *fêru* ; pardon ! dans le siècle de M. Gambetta, on dit *toquée*.

Le bon Gueuxarcher ne voulait pas la mort de cet oiseau, pas plus que tout autre plumitif républicain appartenant à

des variétés bien plus déplaisantes de l'espèce *psittaquienne* ; mais il s'en serait volontiers débarrassé en faveur de quelque confrère plus ferment admirateur que lui du jeune tribun. Si les opinions politiques de miss Cocotte ne le gênaient en rien et s'il était tout prêt à lui accorder la liberté la plus absolue de parler, toutes les fois qu'on lui ouvrait la porte de sa cage, elle mettait à sac son pauvre mobilier, en véritable révolutionnaire, déchirant avec son maudit bec les meubles et les tentures, creusant des trous à l'emporte-pièce dans ses livres et jusque dans le bois de son fauteuil, et salissant tout ce qu'elle ne mettait pas en pièces ; mais elle avait une prédilection toute particulière pour les chaises de canne, dont le rotin lui rappelait peut-être sa patrie, et elle y découpait d'énormes lunes. Bref, au bout de huit jours, l'appartement de l'infortuné journaliste était dévasté et aussi malpropre que si les Prussiens y eussent bivouaqué. Mais, s'il hasardait quelque observation, M^{me} Gueuxarcher se courrouçait, et chaque accès de courroux causait au moins la mort d'une assiette, la seule chose que respectât le volatile.

Il va sans dire que le journaliste donnait à tous les diables sa femme et sa perruche, sans que le diable acceptât jamais ce magnifique cadeau ; mais un mot drôle de l'une ou de l'autre le désarmait, et, réprimant un éclat de rire, il se replongeait dans la politique ou dans l'archéologie transcendante, sans plus songer au saccage régulier et quotidien de de son ménage. Il y avait déjà quinze grandes années qu'il était martyrisé de la sorte, ce qui ne l'empêchait pas d'aimer sa turbulente moitié, et il se prenait à aimer aussi l'acolyte dévastatrice qu'elle s'était adjointe, lorsque survint un événement qui la lui fit aimer tout à fait.

Le perroquet gris est certainement le plus intelligent de toute cette famille intelligente. Son langage, essentiellement varié, n'est pas, comme celui des autres, une molle imitation du langage humain ; il est essentiellement artiste et musicien, écoute avec ravissement toute espèce de musique, et soigne sa prononciation avec autant de sollicitude qu'un sociétaire de la Comédie française.

G. D'ORCET.—*Revue Britann.*

(à continuer).

CAUSERIE SCIENTIFIQUE.

La Revue Canadienne.—La force motrice.—L'électricité substituée au charbon.—Plus de vapeur.—La lumière électrique et M. Jamin. Nouvelles améliorations.—Les horloges pneumatiques.—La culture de la vigne au Canada.—Egalité sociale et politique de la femme.

La Revue Canadienne s'est tenue dans le silence pendant toute l'année mil huit cent quatre-vingt ; elle s'est recueillie sans aucun doute, pour faire provision de forces nouvelles et asseoir son organisation sur une base plus solide. Comme le pèlerin fatigué, elle s'est assise sur le bord du chemin, demandant au repos une réparation physique et morale qu'une alimentation insuffisante ne pouvait lui donner. Puis, comme le pèlerin reposé, elle s'est aussi levée de nouveau, elle s'est élancée avec vigueur sur la route, se disant avec confiance : Je parviendrai au but de mon voyage !....

Le *Prospectus* de l'année 1881, de la *Nouvelle Revue*, les célébrités littéraires qui figurent dans sa première livraison sont une garantie satisfaisante pour le lecteur de la vitalité abondante qui va se manifester dans son existence.

L'affirmation des principes et leur défense vigoureuse, voilà bien ce qu'il faut à notre jeune société ; et ce grand ouvrage fait par les laïques, voilà bien la tâche qu'il est convenable de voir remplir ! Le laïcisme sincèrement catholique doit opposer ses rangs au laïcisme hypocritement impie ; le clergé, malgré son travail héroïque, ne suffit pas à cette rude besogne ; à côté des douze apôtres, il y avait toute une grande foule prêchant la vérité.

Mais je ne veux pas me laisser entraîner au courant des réflexions toutes naturelles que la réapparition de la *Revue* m'inspire. A d'autres de les recueillir et de les dire longuement ; et je me hâte de rentrer respectueusement dans cet autre temple où mes devoirs de chroniqueur scientifique m'obligent de me tenir renfermé.

Rien ne meurt, tout renaît dans la nature ; c'est bien ce fait d'histoire naturelle qui a servi de base à des théories matérialistes de toute sorte, théories que l'esprit humain s'amuse à creuser en tâtonnant. Néanmoins les savants se préoccupent beaucoup de ce temps-ci, de cette prétendue vérité de *renaissance* de toute chose, ils en doutent ; et au sujet des agents créateurs de la force motrice, ils sont à se demander comment cette force motrice sera-t-elle engendrée quand il n'y aura plus de combustible — chose qu'il faut prévoir, moment *psychologique* terrible qu'il faut parer.

Nous avons eu le bois, le charbon, la tourbe pour alimenter la vapeur motrice, mais tout cela meurt et ne renaît pas, renaît peut-être, mais pas assez puissant pour jouer le même rôle ; ce sont bien tous des acteurs qui, une fois entrés dans la tombe, ne reviennent plus. Que faire alors quand tout cela, tout cet indispensable deviendra d'une rareté désespérante, comme une chose précieuse ? C'est là la grande question posée devant le fauteuil de la science ; c'est là le grand problème à résoudre dans l'intérêt de l'humanité qui ne pourrait vivre sans machine, sans cette force motrice, aujourd'hui sa Déesse ou sa Divinité.

Devant cette question, devant ce problème, les savants se sont dit d'abord et tout naturellement : cherchons d'autres agents moteurs ; c'était facile à trouver, la nature en offre à chaque pas sur la terre et sur l'onde. Les chutes d'eau, les marées, le vent, l'électricité atmosphérique, etc., toutes ces différentes forces peuvent être concentrées, n'est-ce pas, et donner le mouvement !

Voici comment une expérience a été faite dans ce but, à Sermaize, dans le département de la Marne. Il s'agit du labourage à vapeur remplacé par le labourage électrique. La machine Gramme est substituée au charbon.

Prenez une locomobile de 8 chevaux pour faire tourner une machine Gramme qui transmet un courant électrique jusqu'au champ du labour. Au champ de labour vous placez une autre machine Gramme qui reçoit le courant de la première. C'est cette seconde machine qui fait fonction de moteur ; elle donne une force suffisante pour entraîner un treuil sur lequel s'enroule un câble qui est attaché à son

extrémité à une charrue double brabant. A l'autre extrémité du champ, vous avez une troisième machine Gramme qui reçoit le courant, et qui possède aussi un treuil ; celui-ci sert à enrouler le câble qui tire la charrue d'une extrémité du champ à l'autre. Au moyen d'un moteur électrique vous labourez ainsi votre champ avec une vitesse surprenante, le mécanisme étant simple, facile à déplacer, selon les besoins.

A mesure que votre distance augmente vous augmentez la force de votre courant, afin de toujours la conserver au même degré. Le labour mécanique donne un rendement en plus de 30 %.

“ Les premières tentatives de transmission électrique de la force ont de l'importance, nous dit Henri de Parville qui nous rapporte cette expérience. N'importe qu'on perde en route 50 % et plus du moment que l'on prend la force à même un réservoir inépuisable ? Les marées engendrent journellement une puissance motrice si grande qu'elle échappe à toute évaluation numérique. Les dénivellations de la mer peuvent servir à emmagasiner de l'air dans de vastes récipients, à comprimer d'un côté, à le raréfier de l'autre. On peut ainsi créer directement de la force en abondance. Imaginez ces forces transmises par le télégraphe jusque dans les grandes villes. Il suffira d'avoir son fil spécial pour recueillir à domicile la puissance motrice que l'on désirera. Le fil qui conduira la force apportera en même temps l'électricité et la lumière. Et cet immense réservoir d'eau que nous appelons l'Océan deviendra le réservoir de la force, de la chaleur et de la lumière, l'instrument complet de la production industrielle et la source inépuisable de la richesse publique ! ”

L'on voit tout de suite les conséquences de cette première expérience de Sarmaize, les mille et une applications pratiques qui en résulteront et la révolution merveilleuse qu'elle va opérer ; décidément la vapeur a fait son temps.

Le moteur électrique me ramène encore, cette fois-ci, à la lumière électrique, telle que M. Jamin vient de nous la donner. Il résulte des expériences de M. Jamin ce qui suit :

L'on peut allumer et éteindre les lampes placées dans le

même circuit sans les toucher en ouvrant et fermant les communications.

Chaque lampe contient un nombre illimité de bougies ; à mesure qu'une s'éteint, une autre s'allume, ce qui permet de régler l'éclairage à la manière voulue ; au cas même où une lampe serait brisée, cet accident n'affecterait pas les autres lampes.

Un fil de cuivre de un millimètre conduit la lumière à quatre kilomètres, et un fil de deux millimètres le conduit quatre fois plus loin.

La force de la lumière peut être modifiée à volonté. Un cheval de force entretient deux bougies d'une valeur lumineuse supérieure à cinquante carrels.

Avec ces améliorations, la lumière électrique triomphe nécessairement, et met le gaz à l'agonie, malgré les allures dédaigneuses de ce dernier. L'exemple donné à Montréal par notre entreprenant concitoyen, M. Craig, aidé de ces changements nouveaux si avantageux, forcera notre ville, comme bien d'autres, à substituer l'électricité au gaz comme agent d'éclairage, et il nous sera donné de voir avant longtemps cette amélioration surprenante. Pythagore avait célébré les danses des astres, nous chanterons à notre tour ces astrès nouveaux que l'électricité met à notre service.

Une curiosité de la science qui fait parler d'elle de ce temps-ci est bien celle qui nous est fournie par les horloges pneumatiques.

Rien de plus variables que les heures publiques et privées, quelqu'elles soient ; cette irrégularité des heures est souvent cause de désagréments fâcheux, sinon de conséquences bien graves, et il est malheureux que l'on ne puisse se fier ni à l'horloge du salon, ni à la montre qui est dans son petit coin de la poche, ni au cadran de la place publique. C'est ce qui a été compris, et l'on a essayé de porter remède à ce mal agaçant.

En 1878, on a pu voir fonctionner à l'Exposition de Paris des horloges pneumatiques, et le voyageur en Autriche peut constater leur mise en pratique partout. La chose est déjà vieille, comme on le voit, mais pour nous que de nou-

reautés! Le mécanisme est encore bien simple, et l'horloge pneumatique est facilement comprise.

Il y a quatre pompes à vapeur qui compriment l'air dans d'immenses réservoirs, d'où partent des tuyaux qui se rendent aux horloges publiques et aux pendules des maisons. A chaque minute, il est dirigé du réservoir un volume d'air comprimé, capable d'exercer une pression suffisante pour faire avancer d'une minute les aiguilles de tous les cadrans grands et petits. Et voilà tout. Ajoutez, si vous voulez, au tuyau principal un autre tuyau latéral, et vous aurez la même pression, la même heure marquée, et votre nouveau cadran se comportera comme tous les autres. C'est l'histoire de l'aqueduc qui déverse à tous les individus leur approvisionnement d'eau avec une égale force; il suffit d'ouvrir les robinets. Bientôt à côté du robinet à l'eau nous aurons le robinet à heure...

Un autre robinet qui est à se fabriquer parmi nous est le robinet du vin, cette liqueur divine que les poètes de tous les temps ont chantée, et dont les philosophes et les moralistes les plus sévères admirent la vertu. La culture de la vigne inaugurée depuis quelques années au Canada promet beaucoup, et notre soleil, malgré la rigueur de notre climat, semble être fait pour mûrir promptement son fruit délicieux. L'autorité gouvernementale ne saurait trop faire pour l'encouragement d'une culture aussi nécessaire, et qui est peut-être destinée à faciliter la réforme tempérante à laquelle on est à travailler aujourd'hui. Les pays du bon vin, en effet, offrent bien peu d'exemples d'ivrognerie; l'on y chante bien: "le vin est bon et la vie est rose," mais les excès d'intempérance y sont très rares. En travaillant à la culture de la vigne, on travaille donc en même temps à la réforme de la société, à l'expulsion d'un des vices connu comme le plus grand châtiment qui puisse être infligé à l'humanité.

Je crois qu'un encouragement a été déjà donné à cette industrie nouvelle; qu'on fasse plus encore afin que le succès couronne les efforts de tous.

Le vin est une boisson divine, ai-je dit; nul doute, et c'est peut-être parce qu'il possède ce caractère sacré qui vient d'un Dieu fait Homme, qu'il lui est donné de ne pas pro-

duire aussi facilement les malheureux effets des autres boissons mises en usage, et dont la variété semble prouver la nuisance.

Jean-Jacques Rousseau, continuant l'école de Pythagore, proscrivait le vin comme une boisson artificielle; et pourquoi ne pas proscrire le pain qui est bien aussi une nourriture artificielle? Non. Dieu a donné à l'homme différentes nourritures pour son usage et son bien, et il doit s'en servir.

Le besoin du vin se fait sentir parmi nous, pour aider d'abord à la réforme devenue nécessaire, et aussi pour refaire notre société débilitée, cette partie de notre société amaigrie, toujours malade, à qui on ne peut prescrire un bon vin que nous n'avons pas. Le vin, en effet, est certainement utile à la santé, et les autorités médicales sont bien d'accord à le considérer comme un tonique réparateur au plus haut degré; les cordiaux merveilleux ont presque tous pour base un vin choisi, un vin riche en suc nourriciers.

Le vin est un aliment et un remède: aliment de la nature affaiblie, remède de l'organisme malade. Espérons qu'avant longtemps nous aurons un vin canadien qui remplira ce double but.

Parler du vin, c'est bien cependant penser à l'amour, et penser à l'amour c'est vouloir parler de la femme.

La femme continue-t-elle à occuper l'attention de la science, allez-vous me dire? Oui, plus que jamais.

L'émancipation de la femme est toujours la question à l'ordre du jour. La femme, se basant sans doute sur le proverbe: "Ce que femme veut Dieu le veut," veut réussir dans son projet masculin, comme s'il n'en était pas de ce proverbe comme de bien d'autres... De tous côtés, il n'y a qu'un cri, et mes lectrices me pardonneront si je leur dis que c'est un cri de femme. Suffrage de la femme, contrôle de toutes les positions sociales par la femme, voilà le motto partout, excepté ici, où nos femmes ont assez de cœur pour comprendre qu'il vaut mieux être bonnes épouses, et assez d'intelligence pour ne se mêler que de leur propre affaire.

La science s'alarme avec la société de cette ambition déplacée qui ne peut que tourner au mal de tous, parce que la science comprend qu'il est nécessaire pour le bien de tous

de travailler au véritable perfectionnement de la femme ; ce qui ne veut pas dire : *l'égalité sociale et politique de la femme et de l'homme*, comme l'a prêché Mlle Hubertine Auclerc, au Congrès ouvrier socialiste de Marseille, et comme le prêchent aussi Louise Michel, Mlle Aubé dans toute la France, et nombre d'autres femmes ailleurs.

Tout ce qui éloigne la femme de la maternité, l'éloigne de ses devoirs, et c'est là la grande vérité que la science médicale surtout voudrait lui faire comprendre, parce que la santé en est l'heureux résultat ; et c'est au triomphe de cette vérité que le monde scientifique veut travailler.

L'on a dit que ce sont les femmes qui ont remporté les dernières victoires politiques en Angleterre, et Gladstone devrait ainsi au sexe beau son retour au faite des grandeurs. Je crois facilement à ce succès féminin ; la femme possède bien tout ce qu'il faut pour devenir un grand politicien, et les ruses de la lutte lui sont familières ; mais qu'arrive-t-il le lendemain de la victoire ; pour la femme c'est le lendemain d'une défaite. Allons, mesdames, laissez faire la Kaulla ; préparez plutôt de la charpie pour les blessés, et que le cœur malade trouve toujours son remède à la maison.

Pour résumer mes deux dernières pensées, si souvent inséparables, je dirai à l'avenir : donnez-nous du vin et gardez-nous nos femmes telles qu'elles sont.

SÉVÉRIN LACHAPELLE.

REVUE POLITIQUE.

La grande entreprise du chemin de fer du Pacifique est maintenant confiée à une compagnie, au syndicat formé par les ministres l'automne dernier. Le *bill* à cet effet a été sanctionné le 15 février ; il est devenu loi.

La construction de cette immense voie ferrée va donc être maintenant poussée avec activité. Avant dix ans, le syndicat doit l'inaugurer dans toute sa longueur.

Quelque soient les entraves nouveaux que les événements apportent à cette entreprise, on peut dire sans être prophète, qu'elle sera exécutée et dans peu d'années. Un jeune pays qui prospère n'abandonne pas des projets comme celui-là qui lui paraissent l'un des progrès le plus marqué vers sa grandeur future. Les peuples de l'Amérique sont sous ce rapport plus audacieux, plus téméraires je dirais, que les vieilles nations. Citez-moi un peuple de quatre millions qui ait jamais osé entreprendre une œuvre aussi colossale, matériellement parlant, que notre chemin transcontinental. Nous nous y sommes lancés sans trop nous effrayer, avec une foi instinctive dans un avenir plein de promesses.

Nous allons donc voir se peupler nos immenses territoires du Nord-Ouest, à peu près inconnus il y a dix ans. C'est un fait dont on ne peut se dissimuler l'importance dans une confédération comme la nôtre. Quels sont les desseins de la Providence en ouvrant au monde ces plaines fécondes, et quels secrets destins y poussent les descendants des vieilles races de l'Europe ?

La colonisation de l'ouest de l'Amérique du Nord a quelque chose de prodigieux. Un puissant courant d'émigration conduit des populations toutes formées dans ces contrées que la sagesse éternelle semble avoir préparées à une colonisation rapide. Les Sauvages, sans cesse refoulés, disparaissent. De grandes villes surgissent là où ne se

voyaient hier que des bois et des déserts; et elles arrivent rapidement à une brillante prospérité matérielle. Avant un siècle, si ce mouvement continue, le centre du monde sera déplacé.

Ces progrès sont éblouissants; l'histoire n'a rien enregistré de tel et l'imagination n'a rien rêvé de plus. Mais on ne peut avoir en ces civilisations hâtives qu'une confiance restreinte. L'histoire et la nature nous enseignent toutes deux que les croissances rapides ne sont pas durables et qu'elles gagnent en éclat ce qu'elles perdent en solidité. Combien de cités éphémères n'ont-elles pas brillé d'un vif éclat dans l'histoire? La tempête les a balayées, et l'on a pu voir que leur développement avait été inpondéré. Si les mêmes causes doivent amener toujours les mêmes effets, on peut se demander quelles gigantesques catastrophes attendent ces cités de l'Ouest, nées d'hier d'un souffle matériel comme les enfants du hasard, sans assises, sans traditions, déjà plongées profondément dans la corruption morale et dans cette autre corruption qu'on appelle la malhonnêteté.

La colonisation de notre Nord-Ouest différera dans ses caractères essentiels de la colonisation des provinces de l'Est de la Confédération, et se rattachera plus intimement par son genre à la colonisation des Etats limitrophes de l'Union américaine. Si les prévisions de nos hommes d'état se réalisent, le développement en sera aussi rapide, et les cités vont naître en nombre, et au hasard, sans filiation. Pour nous, Canadiens-français, cela signifie l'accroissement et la prepondérance numérique plus marquée de la population d'origine étrangère, et la diminution de la part d'influence que nous avons pu jusqu'ici nous réserver dans la Confédération. Mais ces flots d'étrangers que l'on appelle et que l'on attend ne nous font pas perdre espoir dans l'avenir de la race française sur ce continent. Nous n'avons pas dû nos succès au nombre, et notre force civilisatrice est supérieure dans son genre à celle des arrivants; ses effets sont plus durables. Résignons-nous à voir dominer des races étrangères dans ces lointaines contrées que nos pionniers ont découvertes et parcourues en tous sens. Nous y

avons un groupe de familles qui ne disparaîtront pas et qui y joueront un rôle. Nous sommes maîtres de la province qui sera le débouché naturel des populations du Nord-Ouest; la grande entreprise du chemin du Pacifique n'est parfaite que par le St-Laurent et ses ports, et nous devons nécessairement tirer profit de notre situation avantageuse.

Revenons à Ottawa où siègent encore nos sénateurs et nos députés fédéraux. Une discussion de deux mois sur la question du chemin du Pacifique et la considération du budget les a tenus occupés. Au Sénat comme aux Communes, le contrat passé entre le gouvernement et le syndicat a été approuvé en entier; aucun amendement—et ils ont été fort nombreux—n'a pu même diminuer d'une manière sensible la majorité ministérielle. Des discours remarquables ont été prononcés dans les deux Chambres.

Pendant que le pays était dans l'attente, suivant avec intérêt les péripéties du combat pacifique qui se livrait dans la capitale, la mort, qui ne se laisse pas arrêter par les discours des hommes, frappait sans merci dans l'enceinte même du parlement et au plus fort des débats. Trois députés, MM. Thompson, de Cariboo, C. B., Keeler, de Northumberland-Est, Ont., et Connell, de Carleton, N. B., succombaient sous ses coups. Depuis les élections de septembre 1878, nous avons eu à enregistrer la mort de dix députés. Nos législateurs forment donc plus qu'une proportion normale parmi ceux qui ont été appelés devant le Juge suprême.

D'autres juges suprêmes, mais ceux-là sujets à la critique, ont frappé d'arrêts sévères deux députés fédéraux. Ils ont même voulu atteindre, par ricochet, un troisième personnage appartenant à une autre enceinte législative. M. Larue, député de Bellechasse, devient pendant sept ans inhabile à remplir les fonctions de représentant du peuple, et M. Perrault, député de Charlevoix, devra recommencer son élection. Ces arrêts et les décès mentionnés plus haut ont rendu vacants les mandats de plusieurs comtés.

Le discours du budget était attendu avec curiosité. On se

demandait si les évènements avaient réalisé les prévisions du ministre des finances, et si le nouveau tarif avait opéré aussi bien sous le rapport du revenu que sous le rapport de la protection à nos industries. Le succès a dépassé l'attente. Au lieu du déficit prévu de cinq cent mille dollars, nous aurions un surplus si deux items considérables de dépenses imprévues n'y avaient mis obstacle. Le chiffre du déficit n'est que de deux cent quarante trois mille dollars, et pour l'année courante, sir L. Tilley nous prédit un surplus de deux millions.

La discussion s'est engagée sur le compte-rendu financier et elle dure encore. Les deux systèmes économiques, la protection et le libre-échange, sont de nouveau mis en présence. Ce n'est pas sans quelque surprise qu'on a vu M. Blake adopter les idées et les principes de son prédécesseur. On croyait généralement que le nouveau chef apporterait sur cette question quelques modifications au programme de son parti.

Le succès indéniable du nouveau tarif — que ce succès provienne du tarif même ou des circonstances — rend l'opposition difficile. Le peuple ne souffre pas du surplus d'impôts qui tombe dans la caisse publique; ce fardeau lui paraît léger dans un temps de prospérité. L'opinion publique est évidemment favorable à la politique douanière actuelle. Or, ce n'est pas l'habitude des libéraux de remonter un courant aussi accentué; leur tactique est généralement d'en augmenter la vitesse et même de le précéder. Sur la question du chemin du Pacifique, M. Blake touchait une corde sensible, et il eût pu, avec du temps, en tirer parti; la prompte action de ses adversaires lui a enlevé ces avantages, et il retombe dans le cercle des idées qui ont causé la défaite de ses amis.

On s'attend à une réunion prochaine de la législature de Québec, et ce sera probablement sa dernière réunion avant les élections générales, bien que le mandat des députés n'expire qu'au mois de mai 1882. Le Crédit foncier franco-canadien, incorporé à Québec, s'est trouvé, à Ottawa, en

opposition à une autre compagnie semblable, créée pour le même but et demandant les mêmes privilèges. On conteste même à nos législatures provinciales le droit d'accorder l'incorporation à des sociétés de cette nature.

L'hon. Luc Letellier de St-Just s'est éteint à la Rivière-Ouelle, dans la nuit du 28 au 29 janvier dernier. Une dernière fois, les journaux se sont donné l'occasion de louer ou de critiquer les actes politiques de cet homme, et de devancer les jugements de l'histoire. Le nom de M. Letellier occupera une place marquante dans nos annales politiques de 1878 à 1880. On sent encore l'effet du coup d'Etat du 2 mars 1878, dans la division des partis politiques de cette province, et le caractère d'acrimonie qu'ont prises nos luttes depuis cette date n'est pas encore complètement disparu. Espérons que les élections générales jetteront dans l'oubli ce dernier reste du coup d'Etat et dessineront sur un autre terrain et plus parfaitement les lignes de démarcation des deux partis ainsi que leur force respective.

Lima est au pouvoir des Chiliens ; un gouvernement provisoire y a été établi par les vainqueurs. Le dictateur Pierola est en fuite avec les débris des armées péruviennes. Il n'y a pas de résistance possible maintenant, et le pays vaincu et écrasé ne peut plus que recourir à la médiation des puissances étrangères pour obtenir des conditions tant soit peu acceptables.

Depuis deux ans, la guerre a été poussée avec un acharnement incroyable. Une suite de défaites désastreuses ne paraissaient qu'activer davantage l'ardeur patriotique des Péruviens, et il n'a fallu rien moins que la perte de leur capitale et la prise de leur dernière forteresse pour mettre fin à leur énergique résistance. La revendication par le Pérou et la Bolivie d'une étroite bande de territoire au pied des Andes a été la cause de cette guerre qui a coûté tant de sang et tant d'argent. Ce territoire n'est qu'un désert dans lequel gisent quelques couches de nitrate de soude exploitées par une compagnie chilienne. Le pays victorieux

demande maintenant non-seulement la reconnaissance de ses droits sur le territoire contesté, mais aussi la cession d'une partie du Pérou, le paiement d'une forte indemnité de guerre, plus l'occupation de diverses provinces et l'exploitation des dépôts de guano, jusqu'à l'accomplissement complet des conditions du traité. On considère ces demandes comme exorbitantes ; le Pérou, privé de ses dépôts de guano et déjà considérablement endetté, ne pourra satisfaire à des clauses si exigeantes. La France, l'Italie et l'Angleterre vont intervenir comme médiatrices. Les Etats-Unis en prendront-ils ombrage ?

* * *

La Chambre des Communes en Angleterre a été pendant ce mois le théâtre des plus violentes scènes dont la longue histoire parlementaire de ce pays ait offert l'exemple. Le parlement s'est réuni au commencement de janvier dernier afin de considérer des mesures rendues urgentes par l'agitation des esprits en Irlande. Or, c'est à peine si, après deux mois de session, la première de ces mesures—le *bill* de coercition—a pu être adoptée. Les députés irlandais, Parnell en tête, ont organisé un système d'obstruction dont l'efficacité n'a pu être détruite par les moyens constitutionnels ordinaires. Pendant quarante-deux heures, les *home rulers*, par des discours et des motions d'ajournement, tinrent les députés à leurs sièges, et nul sait quelle aurait été la durée de cette séance phénoménale si le "speaker" n'y avait arbitrairement mis fin.

C'était le 2 février ; le surlendemain, les scènes furent encore plus extraordinaires. Trente-cinq députés irlandais furent tour-à-tour expulsés par le sergent d'armes de l'enceinte législative. Ils avaient tous commis la même offense, celle de demander des explications relativement à l'arrestation d'un condamné politique en congé, Michael Davitt. Enfin, après plusieurs séances orageuses, une loi pourvoyant à la clôture des débats put être adoptée. L'obstruction n'est désormais plus possible. Mais les agitateurs n'ont pas déposé les armes. Parnell est à Paris, et il cherche à émouvoir l'Europe en faveur de l'Irlande.

L'insurrection des Boers dans le Transvaal devient formidable. Ces descendants de Hollandais, annexés assez arbitrairement à la colonie anglaise du Sud de l'Afrique, revendiquent à coups de carabines leur indépendance perdue, et les plus brillants succès ont jusqu'à présent couronné leurs vigoureux efforts. Le général Colley, commandant des troupes anglaises, deux fois vaincu, n'a pu être sauvé que par l'arrivée de renforts considérables. La Hollande ne cache pas ses sympathies pour la cause de ses fils éloignés qui d'ailleurs trouvent des défenseurs au cœur même de la Grande-Bretagne.

* * *

Rien de bien important dans les autres pays européens. La question grecque demeure stationnaire. Une crise ministérielle vient de mettre les libéraux au pouvoir en Espagne. En France, les Chambres sont en session ; les deux présidents, MM. Léon Say et Léon Gambetta, ont été réélus. La presse discute l'orthodoxie constitutionnelle du rôle joué par Gambetta, et ce dernier annonce assez clairement son intention de devenir prochainement chef du ministère. Les élections municipales qui ont eu lieu indiquent peu de changements dans l'opinion publique, si ce n'est à Paris, où le nombre des conservateurs siégeant au conseil de ville a été augmenté de quatre. Les élections générales auront lieu cette année et il ne se fera rien d'important avant cet événement.

GUSTAVE LAMOTHE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DU PREMIER CONGRÈS CATHOLIQUE CANADIEN-FRANÇAIS, tenu à Québec, les 25, 26 et 27 juin 1880. Annuaire No 3 du Cercle catholique de Québec, 1879-80. Montréal, Eusèbe Sénécal, 1880.

Ce livre se recommande déjà par son seul titre à la faveur du public. Les grandes solennités du Congrès catholique de Québec ont laissé parmi nous un trop beau souvenir pour que chacun ne tienne pas à en lire le compte-rendu détaillé. Ce volume contient les magnifiques discours prononcés aux séances solennelles du Congrès par l'hon. juge Routhier, Mgr Laffèche, M. Claudio Jannet, M. le comte de Foucault, etc. On y trouve les différents rapports qui ont été lus dans les réunions des bureaux, et les résolutions présentées par ces bureaux et adoptées par le Congrès. Les nombreuses lettres d'adhésion envoyées au Congrès par les associations catholiques des pays étrangers, et par plusieurs personnages distingués, seront lues avec un grand intérêt. Ce livre renferme aussi l'annuaire du Cercle catholique de Québec pour 1880, et la liste des membres de cette active et florissante société.

Les *actes* du Congrès forment un beau volume, imprimé avec goût, et qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques canadiennes.

LE BAS-CANADA ENTRE LE MOYEN-ÂGE ET L'ÂGE MODERNE, par M. l'abbé Jos. Appolinaire Gingras. Publié sous les auspices du Cercle catholique de Québec. 1880.

Ce travail, bien pensé et bien écrit, accuse un talent brillant, déjà fortifié et mûri par l'étude, et qui promet de plus beaux fruits encore pour l'avenir.

L'auteur fait un parallèle entre les principes du moyen-âge, qui ne sont autres que les principes proclamés par l'Église catholique, et les principes de l'âge moderne, qui ne sont autres que ceux de la Révolution.

Il démontre par le raisonnement et par le témoignage de l'histoire, que le moyen-âge, en fondant l'édifice social sur l'obéissance à Dieu et à l'Église, assurait le bonheur et la paix des nations, tandis que la Révolution, en prenant comme point d'appui *les immortels principes de 89*, voue les sociétés au désordre et à la ruine.

M. Gingras constate avec regret que ces fameux principes de 89 en ont imposé à plusieurs catholiques qui ont essayé de les concilier avec la doctrine de l'Église, et il fait voir comment l'autorité infallible du Vatican a condamné leur erreur.

Ce travail réfute les principales accusations que l'on a portées contre les institutions catholiques du moyen-âge, entre autres de l'*Inquisition*, et il résume très bien les règles de conduite d'un gouvernement catholique.

CONFÉRENCES SUR L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE, par le R. P. Pâquin, O. M. I. Publiées sous les auspices du Cercle catholique de Québec. 1880.

Cette brochure contient un excellent travail sur la grande question du jour : l'éducation. Ce livre est divisé en trois parties, traitant successivement de ce que doit être l'éducation, d'après le droit chrétien, des droits de la famille, de l'Eglise et de l'Etat, en matière d'éducation, et enfin du principe révolutionnaire de l'éducation obligatoire. Il y a là d'utiles enseignements, et l'on ne saurait trop louer le Cercle catholique de Québec de la propager comme il le fait. Nous voyons là une preuve de plus du zèle avec lequel cette société remplit son programme : la manifestation de la vérité.

UNE PARTIE DE PLAISIR À LA CAVERNE DE WAKEFIELD, OU UN MONSIEUR DANS UNE POSITION CRITIQUE. Comédie en deux actes, par Augustin Laferrière. Ottawa, 1881.

Cette soi-disant comédie manque d'intérêt, défaut assez grave pour une œuvre de ce genre. L'aventure dont il s'agit pouvait être le sujet d'une joyeuse anecdote, mais ne fournissait pas un thème pour la scène.

J DESROSIERS.
